

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/08/2024 - 41247 - 1990 B 03861 - 379 041 395 - FRAMATOME

FRAMATOME SAS

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

ETATS FINANCIERS au 31 décembre 2023

Annexe aux comptes sociaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Fontana', written over a diagonal line.

Le Président

Bernard FONTANA

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou variations

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
COMPTE DE RESULTAT (1/2)	7
COMPTE DE RESULTAT (2/2)	8
1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
1.1 Gestion de la crise ukrainienne.....	9
1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences	9
1.2.1 Plan de relance	9
1.2.2 Programmes de standardisation et programme OpEx.....	10
1.2.3 Programme EXCELL in Quality	11
1.3 Principaux événements liés aux opérations	11
1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires.....	11
1.3.2 Projet Viviane	11
1.3.3 Fraude documentaire constatée chez le fournisseur JSW	11
1.3.4 Projets EPR	12
1.3.4.1 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3	12
1.3.4.2 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C	12
1.3.4.3 Contrat de construction du réacteur EPR Sizewell C.....	13
1.3.4.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2.....	13
1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3	13
1.3.6 Programme EPR2.....	14
1.3.7 Projet Paluel 2	14
1.3.8 Remplacement de générateurs de vapeur (RGV) et de coudes primaires (RCCP) pour le parc français	15
1.3.9 Projet Koeberg (Afrique du Sud).....	15
1.3.10 Corrosion sous contrainte.....	15
1.3.11 Projet Hanhikivi	15
1.4 Opérations de croissance externe	16
1.4.1 Fusion de l'activité contrôle commande de Framatome Grenoble SAS.....	16
1.4.2 Réorganisation des activités des entités britanniques	16
1.4.3 Achat de la captive de réassurance Pitco Reinsurance S.A.	17
1.4.4 Acquisition de Jeumont Electric	17
1.5 Filiales et participations.....	17

1.5.1	Liquidation de WECAN	17
1.5.2	Framatome GmbH	17
1.5.3	Framatome ARC	17
1.6	Développement de la marque Framatome	18
2.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	19
2.1	Evaluation des actifs incorporels et corporels	19
2.2	Immobilisations financières.....	20
2.2.1	Titres de participation et autres titres immobilisés	20
2.2.2	Autres immobilisations financières.....	20
2.2.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	21
2.3	Stocks et en-cours	21
2.4	Créances et dettes	21
2.4.1	Evaluation des créances et dettes	21
2.4.2	Reconnaissance du chiffre d'affaires	22
2.5	Instruments financiers.....	22
2.6	Valeurs mobilières de placement.....	23
2.7	Comptes courants financiers.....	23
2.8	Provisions pour risques et charges.....	23
2.9	Provisions pour opérations de fin de cycle	24
2.9.1	Nature et évaluation des provisions	24
2.9.2	Taux d'actualisation et d'inflation	24
2.9.3	Traitement comptable	25
2.10	Dettes Financières.....	26
2.11	Informations fiscales.....	26
3.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	26
4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	26
5.	NOTES SUR LE BILAN.....	27
5.1	Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles	27
5.2	Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles	28
5.3	Immobilisations financières.....	28
5.3.1	Variations des immobilisations financières	28
5.3.2	Dépréciation des titres de participations	29
5.3.3	Tableau des Filiales et Participations.....	29
5.3.4	Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P).....	29
5.4	Stocks.....	31
5.5	Créances clients	31
5.6	Créances - Etat des échéances et produits à recevoir	32

5.7	Trésorerie.....	33
5.8	Capitaux propres.....	33
5.8.1	Capital social.....	33
5.8.2	Primes d'émission et d'apport	33
5.8.3	Report à nouveau	33
5.9	Provisions pour risques et charges.....	34
5.9.1	Provisions pour retraites et obligations similaires	34
5.9.2	Provisions pour opérations fin de cycle	36
5.9.3	Provisions pour passifs environnementaux.....	37
5.10	Dettes - Etats des échéances et charges à payer	38
5.11	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	38
5.12	Ecart de conversion	38
6.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	39
6.1	Chiffre d'affaires	39
6.2	Autres achats et charges externes	39
6.3	Impôts et taxes	40
6.4	Dotations et reprises d'exploitation.....	40
6.5	Résultat financier.....	41
6.6	Résultat exceptionnel.....	41
6.7	Impôt sur les bénéfices	42
6.8	Conséquences des dispositions fiscales	42
7.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	43
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	44
8.1	Crédit-bail.....	44
8.2	Recherche et développement	44
8.3	Note sur les effectifs	44
8.4	Information sur les sociétés de groupe	44
8.5	Entreprises liées.....	45
8.6	Rémunération des mandataires sociaux.....	45
8.7	Instruments financiers et exposition aux risques	46
8.8	Quotas d'émission de gaz à effet de serre	47
8.9	Engagements hors bilan.....	48

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2023			2022
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement		323 786	115 436	208 351	214 969
Concessions, brevets et droits similaires		154 651	82 531	72 120	59 804
Fonds commercial		828 091	-	828 091	743 280
Autres immobilisations incorporelles		26 366	31	26 335	-
Immobilisation incorporelles en cours		82 926	-	82 926	84 810
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		2 374	-	2 374	1 861
Total immobilisations incorporelles	5.1 + 5.2	1 418 194	197 998	1 220 196	1 104 724
Terrains		38 984	6 916	32 067	28 433
Constructions		461 230	155 208	306 022	308 364
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		1 037 593	527 772	509 821	496 826
Autres immobilisations corporelles		169 409	49 410	119 999	116 114
Immobilisations corporelles en cours		368 364	1 643	366 720	285 623
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles		9 592	-	9 592	4 991
Total immobilisations corporelles	5.1 + 5.2	2 085 171	740 950	1 344 222	1 240 352
Participations		1 445 982	86 944	1 359 038	1 492 836
Créances rattachées à des participations		84 847	-	84 847	101 377
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)	5.3.4	96 163	3 186	92 977	87 520
Autres titres immobilisés		900	-	900	900
Prêts		5 816	-	5 816	234
Autres immobilisations financières		5 485	-	5 485	5 041
Total immobilisations financières	5.3	1 639 192	90 130	1 549 062	1 687 908
Total actif immobilisé		5 142 558	1 029 078	4 113 480	4 032 985
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		159 671	9 253	150 417	116 294
En-cours de production		191 155	312	190 843	170 155
Produits intermédiaires et finis		206 319	4 241	202 078	190 340
Marchandises		-	-	-	-
Total stocks et en-cours	5.4	557 145	13 807	543 338	476 789
Avances et acomptes versés sur commandes		223 767	-	223 767	288 160
Créances clients et comptes rattachés	5.5	7 514 362	3 452	7 510 910	7 092 372
Autres créances		1 018 456	-	1 018 456	951 964
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total créances	5.6	8 532 817	3 452	8 529 366	8 044 336
Valeurs mobilières de placements		-	-	-	-
Instruments de trésorerie		5	-	5	5
Disponibilités		32 309	-	32 309	18 377
Total trésorerie	5.7	32 313	-	32 313	18 381
Charges constatées d'avance		19 744	-	19 744	44 845
Total actif circulant		9 365 787	17 258	9 348 528	8 872 511
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		1 434	-	1 434	971
Total Actif		14 509 778	1 046 336	13 463 442	12 906 467

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Capital social	5.8.1	706 691	706 691
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.8.2	1 636 603	1 636 603
Réserve légale		27 842	22 145
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Autres réserves		235 237	184 088
Report à nouveau	5.8.3	-	(4 755)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		131 373	113 949
Subventions d'investissement		41 842	41 569
Provisions réglementées		89 399	70 042
Total capitaux propres	5.8	2 868 987	2 770 332
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		5 010	67
Total autres fonds propres		5 010	67
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		133 875	122 918
Provisions pour charges		447 220	402 457
Total provisions pour risques et charges	5.9	581 095	525 375
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières divers		18	18
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.11	8 182 534	7 800 436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		422 004	541 522
Dettes fiscales et sociales		498 432	426 380
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 464	38 071
Autres dettes		421 984	465 856
Instruments financiers		5 628	2 301
Produits constatés d'avance		433 206	335 374
Total dettes	5.10	10 008 270	9 609 959
Ecarts de conversion passif	5.12	81	734
Total Passif		13 463 442	12 906 467

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(en milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de produits		1 072 782	1 192 308
Prestations de services		1 602 610	1 432 920
Chiffre d'affaires	6.1	2 675 392	2 625 228
Production stockée		23 192	(257 499)
Production immobilisée		49 588	41 155
Subventions d'exploitation		15 745	15 726
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.4	113 402	179 187
Transferts de charges		14 133	4 278
Autres produits		126 800	134 202
Total produits d'exploitation		3 018 252	2 742 277
Charges d'exploitation			
Achat de marchandises		350	181
Variation de stocks (marchandises)		8 924	9 691
Achats de matières premières et autres approvisionnements		140 541	103 514
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		(30 472)	(15 736)
Autres achats et charges externes	6.2	1 323 983	1 280 323
Impôts taxes et versements assimilés	6.3	65 495	55 528
Salaires et traitements		658 146	589 196
Charges sociales		364 926	324 915
Dotations d'exploitation	6.4	286 419	288 466
Autres charges		18 674	24 551
Total des charges d'exploitation		2 836 985	2 660 630
Résultat d'exploitation		181 266	81 647
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée		863	427
Perte supportée ou bénéfice transféré		2 094	1 069
Produits financiers			
De participations		68 273	44 790
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		901	276
Autres intérêts et produits assimilés		14 124	3 019
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		19 303	23 766
Transferts de charges		-	-
Différences positives de change		20 178	24 524
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		122 779	96 375
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		61 676	16 037
Intérêts et charges assimilées		33 138	17 834
Différences négatives de change		21 640	24 910
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		116 453	58 781
Résultat financier	6.5	6 326	37 594
Résultat courant avant impôts		186 361	118 599

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		2 962	7 873
Sur opérations en capital		17 438	18 078
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations		4 914	3 574
Transfert de charges		-	-
Total des produits exceptionnels		25 314	29 525
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		6 937	2 189
Sur opérations en capital		33 202	12 186
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 087	22 063
Total des charges exceptionnelles		66 226	36 437
Résultat exceptionnel	6.6	(40 912)	(6 912)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	6.7	14 076	(2 262)
Résultat net		131 373	113 949

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 13 463 442 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 131 373 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Cette annexe comprend :

- une description des faits marquants et de l'activité de l'exercice ;
- une description des principes et méthodes comptables appliqués ;
- une description des événements postérieurs à la clôture de l'exercice ;
- des notes sur le bilan ;
- des notes sur le compte de résultat ;
- une description des litiges et passifs éventuels identifiés à la date de clôture des comptes ;
- différentes informations complémentaires.

Ces notes et tableaux font partie des comptes annuels qui seront soumis à l'approbation des actionnaires. Ils comprennent les données des sociétés en participation et des établissements stables à l'étranger de Framatome SAS.

1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Gestion de la crise ukrainienne

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe le 24 février 2022, l'Union européenne a adopté une série de sanctions à l'encontre de la Fédération de Russie comprenant des sanctions de nature économique et diplomatique ainsi que des mesures contre des individus et des organisations. Des mesures similaires ont été adoptées par des pays partenaires de l'Union européenne comme les Etats-Unis et le Royaume Uni.

Pour assurer la conformité de ses activités aux régimes de sanctions, Framatome dispose d'une organisation et de politiques et procédures dédiées. Framatome a pris les dispositions nécessaires pour respecter les sanctions contre la Russie dans le cadre de son programme de conformité, à travers une veille réglementaire continue, et l'analyse des restrictions qui pourraient s'appliquer à ses transactions et à ses activités.

L'entreprise a par ailleurs renforcé les garanties exigées de ses contreparties en matière de respect des sanctions ainsi que ses processus de due diligence, en conformité avec les politiques d'EDF en la matière.

À ce jour, les sanctions adoptées à l'encontre de la Russie ont eu un impact limité sur les activités de Framatome. Cet état des lieux fait l'objet de réévaluations régulières dans le respect des mesures décidées par les autorités françaises.

1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences

1.2.1 Plan de relance

Le plan « France Relance », lancé en septembre 2020 au lendemain de l'épidémie Covid-19 afin de redresser l'économie française et de créer de nouveaux emplois, est pleinement dans sa phase d'exécution. Les 100 Md€ de budget total, incluant 470 M€ pour le nucléaire, sont en voie d'être consommés. Dans ce cadre, Framatome poursuit l'exécution des 10 projets sur lesquels il a été lauréat.

Dans la poursuite de ses actions de relance, le Gouvernement français a lancé en 2022 le plan « France 2030 », doté de 30 Md€ déployés sur 5 ans, visant à développer la compétitivité industrielle et les technologies et répondant aux objectifs « mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire ». Dans ce cadre, 1,2 Md€ sont consacrés au nucléaire : (i) développement de réacteurs innovants (SMR NUWARD et soutien aux startups proposant des concepts fission et fusion), (ii) solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs, (iii) Multi Recyclage en REP (MRREP), (iv) déploiement d'outils de recherche performants et renouvelés.

D'ores et déjà, Framatome est directement impliqué dans 3 projets de « France 2030 » et agit en soutien du projet NUWARD et de plusieurs startups développant des concepts innovants. Le deuxième appel à projets, qui sera ouvert en 2024, devrait permettre une implication plus importante, sur les questions d'industrialisation et de développement de combustibles en accompagnement des startups, dans le cadre du Framatome Nuclear Innovation Hub (F-NIH).

Les aides de France Relance sur ces projets sont versées sous forme de subventions, entre 2021 et 2024, en fonction du déploiement des projets.

1.2.2 Programmes de standardisation et programme OpEx

Le programme de Standardisation initié en 2021 s'est poursuivi en 2023, avec les principales avancées suivantes :

- Validation par EDF de l'utilisation de la plateforme produit modulaire standard de Framatome pour le projet export JNPP. Par extension, toute nouvelle offre chaudière export hors UK sera faite suivant le design standard. Une réflexion est en cours pour proposer également ce design standard sur les futurs programmes UK au-delà de Sizewell ;
- Définition d'une plateforme modulaire standard pour le Contrôle Commande de sûreté de l'EPR, applicable sur EPR2 ;
- Progression du plan de standardisation de l'Instrumentation du Contrôle Commande ;
- Développement d'une plateforme standard modulaire pour l'assemblage combustible GAIA couvrant les besoins des réacteurs à eau pressurisée ;
- Support renforcé de l'organisation Produit à la démarche d'amélioration qualité interne usines et vers les fournisseurs.

Ce programme de standardisation supporte également le programme de montée en capacité des usines de composants de la Business Unit Projet et Composants (PCM) pour atteindre la cible de capacité à 1,5 puis 2 EPR / an. Les 3 usines PCM de St Marcel, Jeumont, et nouvel atelier Inox au Creusot ont été redimensionnées pour fonctionner en production de série, suivant les principes du Lean, avec des Lead Time réduits.

De manière générale, Framatome a accéléré le déploiement de son programme « Flow & Waste », s'inscrivant pleinement dans l'initiative « Temps Métal » d'EDF, afin d'atteindre les objectifs de réduction du Lead Time des fabrications. Cette démarche s'étend à toutes les Business Units (BU), par la mise en place progressive de Responsables Produit, chargés de la performance globale de leur produit sur le marché. Le Lead Time devient un indicateur de performance privilégié par Framatome, après la Sûreté, la Sécurité et la Qualité.

Le programme de mise en œuvre du Product Lifecycle Management (PLM), soit la gestion du cycle de vie d'un produit, a par ailleurs été poursuivi suivant le planning prévu pour permettre l'exécution du projet EPR2. Les fonctionnalités PLM couvrent désormais l'industrialisation, et commencent à être déployées en usine.

1.2.3 Programme EXCELL in Quality

Le programme « Excell in Quality » a été poursuivi en 2023, avec un focus particulier sur :

- Le déploiement de l'outil QRQC (Quick Response Quality Control) dans toutes les usines PCM et Fuel ;
- La maîtrise des procédés de fabrication avec leur qualification suivant méthode IPA (« Industrial Process Approval ») ;
- L'extension de la maîtrise des procédés à nos fournisseurs clé ;
- La poursuite du déploiement des programmes SQD (« Supplier Quality Development »).

Le programme Excell in Quality a permis pour la 3^{ème} année successive de poursuivre la réduction du taux de fréquence des événements Qualité impactant nos clients, qui est passé par les valeurs suivantes (en nombre d'événements par million d'heures travaillées) : 57 fin 2020, 41 fin 2021, 30 fin 2022, et 20 à fin décembre 2023.

On note également une diminution analogue du taux de fréquence de tous les événements qualité internes, et une nette diminution du nombre d'événements qualité majeurs, qui passe au dessous de 1 par mois.

Notre école d'inspecteurs Qualité, l'Inspection Academy, a fait le plein de stagiaires cette année, avec une forte participation d'EDF.

Le programme Excell in quality sera poursuivi en 2024 avec un focus renforcé sur les actions de terrain, et le management visuel de l'amélioration Qualité par Produit.

1.3 Principaux événements liés aux opérations

1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires

Concernant son activité de fabrication de composants et de forgés, Framatome a, en 2023, mené à son terme le plan d'actions visant à traiter les écarts sur les procédés de TTD local :

- Finalisation des dossiers support aux Attestations de Conformité du pressuriseur et des Générateurs de Vapeur Flamanville 3 (validation ASN obtenue fin 2023) et des Générateurs de vapeur de Remplacement pour la tranche de Nogent sur Seine 1 (validation ASN décalée à 2024 compte tenu du report du remplacement du GV par EDF) ;
- Achèvement des programmes d'essais mécaniques pour confirmer l'impact sur les propriétés matériaux.

Framatome n'a pas reçu de réclamation formelle de la part de ses clients et estime que la société n'aura pas à engager des travaux lourds de réparation ou de remplacement d'équipements.

1.3.2 Projet Viviane

À la suite du démarrage des premiers EPR, Framatome a réalisé un retour d'expérience complet qui s'est traduit en un plan d'actions, conduit dans le cadre d'un projet (le projet Viviane), visant à optimiser les modalités de démarrage et d'exploitation des EPR.

1.3.3 Fraude documentaire constatée chez le fournisseur JSW

Des irrégularités ont été révélées en 2022 chez le fournisseur JSW (Japon) tant au niveau documentaire qu'en terme d'opérations non tracées (CFSI). Les cas identifiés sont classés par typologie et revus de

façon systématique par un groupe de travail incluant Framatome selon une méthodologie définie en début d'année 2023.

Les membres du groupe de travail s'emploient notamment à surveiller les investigations menées initialement par JSW, et à les compléter par des programmes d'essais mécaniques ou de contrôles non destructifs sur les pièces concernées, et élaborent ainsi des démonstrations qui visent à garantir le respect des requis mécaniques des composants concernés. Les investigations sont en cours et dureront à minima sur le premier semestre 2024.

Un plan de surveillance renforcé a par ailleurs été mis en œuvre en lien avec l'Autorité de Sureté Nucléaire pour permettre le redémarrage des productions et sécuriser la réalisation des programmes EPR. Les fabrications SZC et EPR2 ont redémarré fin 2022/début 2023.

Des inspections ont eu lieu en 2023 : Inspection multinationale des Autorités de Sureté en juin 2023 et inspection ASN en septembre 2023. L'objectif de ces inspections était de vérifier in situ la bonne prise en compte des plans d'action post CFSI par JSW. Notamment, un plan d'action sur la culture de sureté dont le coaching du fournisseur est assuré par Framatome. Depuis, JSW a retrouvé son accréditation ISO 9001 et l'accréditation 17025 de son laboratoire d'essais.

1.3.4 Projets EPR

1.3.4.1 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3

Le projet Flamanville 3, portant pour Framatome sur la fourniture de la chaudière avec ses systèmes auxiliaires et du contrôle-commande de sûreté, a franchi à l'été 2023 une étape majeure avec la fin de remise en conformité des soudures des lignes du circuit secondaire principal (CSP), incluant les épreuves hydrauliques associées. Depuis, les activités de requalification du CSP ont été intégralement terminées, permettant ainsi le démarrage des essais de requalification d'ensemble (ERE) début octobre 2023. Ces ERE se sont achevés début décembre 2023, ouvrant la voie aux activités de préparation du chargement du combustible. En parallèle, Framatome est en train de finaliser avec les organismes habilités les dossiers nécessaires à l'obtention des attestations de conformité ESPN.

1.3.4.2 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C

Ce projet porte sur la fourniture, le montage et les essais de réception de composants primaires, de vannes classées et des contrôles commandes de sûreté pour les deux tranches EPR d'Hinkley Point C au Royaume-Uni.

En complément, la fourniture des assemblages combustibles, d'équipements auxiliaires et d'instrumentation et la maintenance à long terme sont couverts par des contrats dédiés.

L'année 2023 a été marquée par le franchissement d'importants jalons de fabrication :

- Pour l'unité 1 : la livraison sur site de la cuve, des branches primaires, des mécanismes de commandes de grappes, ainsi que la fin de fabrication des deux premiers générateurs de vapeur dans l'usine de Saint-Marcel et des internes de cuve chez SKODA.
- Pour l'unité 2, l'ensemble des supportages des équipements primaires et les branches des deux premières boucles ont été livrées au Royaume-Uni.

Du côté des fournisseurs externes, les fabrications et livraisons associées pour l'unité 1 ont progressé à un rythme soutenu. La ligne d'expansion du pressuriseur et la totalité des squelettes des guides de commande de grappes (CRGA) de l'Unité 1 ont notamment été livrés au Royaume-Uni.

Concernant le contrôle commande et sa deuxième configuration, les activités de fabrication ont été achevées ainsi que les essais pour le contrôle de commande analogique et certains systèmes du contrôle de commande de sûreté. Les premières activités relatives à une nouvelle configuration (appelée V2.1) ont débuté sur ces mêmes systèmes. Du côté de l'instrumentation nucléaire, les livraisons sur site pour les deux unités se poursuivent.

Les activités d'installation des équipements ont débuté sur l'unité 1 en milieu d'année avec la pose de l'anneau support de cuve et l'introduction des supports primaires dans le bâtiment réacteur, conformément aux besoins du planning IWS-96 mois du client NNB (HPC).

1.3.4.3 Contrat de construction du réacteur EPR Sizewell C

Le projet Sizewell C se définit comme la réplique du projet Hinkley Point C pour la réalisation de deux nouvelles tranches EPR au Royaume-Uni. En particulier, le projet s'appuie spécifiquement sur la reconduction de la solution validée pour l'EPR HPC (design et acteurs) dans un contexte réglementaire anglais inchangé.

Aussi, le projet portera sur la fourniture, le montage et les essais de réception de composants primaires, de vannes classées et des contrôles commandes de sûreté pour les deux tranches EPR.

En complément, la fourniture des assemblages combustibles ainsi que des services et de la maintenance à long terme seront couverts par des contrats dédiés.

Les activités d'anticipation initiées fin 2022 avec la signature de l'« Early Framework Agreement » ont continué sur l'année 2023. Le budget de SZC Ltd a été augmenté pour permettre de financer, en autres, les activités de coulées et de forgeages dans l'usine du Creusot ainsi que le passage de commandes de fournisseurs critiques pour la fabrication des composants primaires.

En 2023, l'usine du Creusot a réalisé une trentaine de forgeages et finalisé une douzaine de viroles. St Marcel a réalisé sa première étape de fabrication sur les tubulures de cuve durant l'été 2023. L'approvisionnement des forgés chez JSW se poursuit également, la plaque tubulaire de générateur de vapeur étant terminée et en transport bateau départ de Kobe pour arriver en Europe début 2024.

Le contrat principal est en cours de finalisation et de convergence sur les points ouverts. L'objectif est d'obtenir la décision finale d'investissement et une signature du contrat courant 2024.

1.3.4.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2

Le 6 janvier 2020, le client TNPJVC a prononcé la réception provisoire de l'unité 1 et le premier arrêt de tranche de cette Unité s'est achevé le 15 octobre 2020. La recette provisoire de l'Unité 2 a quant à elle été signée le 10 décembre 2020. Le premier arrêt de tranche de l'Unité 2 a démarré le 4 avril 2021 et s'est terminé le 10 juin 2021.

Le deuxième arrêt de tranche de l'Unité 2 a démarré le 10 juillet 2022 et s'est terminé le 15 novembre 2022. La connexion au réseau de l'Unité 2 a eu lieu le 18 novembre 2022. Quant au deuxième arrêt de tranche de l'Unité 1, il a démarré fin janvier 2023 et la tranche a été reconnectée au réseau le 27 novembre 2023.

La levée des réserves techniques de l'unité 1 et de l'unité 2 s'est poursuivie sachant que la période de garantie (hors équipements spéciaux) des deux unités a pris fin le 15 octobre 2020 pour l'Unité 1, et le 1er juillet 2021 pour l'Unité 2. Pour les équipements spéciaux, la période de garantie de l'unité 2 a pris fin le 9 décembre 2022, celle pour l'Unité 1 s'est achevée le 18 décembre 2023.

1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3

Entré en exploitation commerciale le 16 avril 2023, l'EPR d'Olkiluoto 3 opéré par l'opérateur finlandais TVO a été inauguré fin septembre.

1.3.6 Programme EPR2

Le 10 février 2022 à Belfort, le Président de la République a annoncé son soutien à la filière nucléaire française et le lancement d'un programme de construction de six réacteurs de type EPR2 d'ici 2050. EPR2 est un programme de six tranches identiques, construites par paires, destiné à bénéficier d'un effet de série.

Framatome, en tant que propriétaire de la technologie EPR, exerce le rôle central de chaudiériste. A ce titre, son positionnement sur le programme EPR2 recouvre de nombreuses activités : l'ingénierie (en lien avec la co-entreprise EDVANCE), la fourniture des équipements des circuits primaire et secondaire, et la fourniture du contrôle commande de sûreté, et des principaux systèmes de l'instrumentation.

L'année a été marquée par une forte mobilisation des équipes sur EPR2 et ceci sur l'ensemble des sites de Framatome concernés (Paris, Lyon, Saint-Marcel, Creusot, Jeumont, Erlangen, Karlstein, Grenoble). Plusieurs jalons ont été franchis :

Sur le plan opérationnel :

- L'année 2023 a vu se poursuivre les études de conception des composants primaires, de l'instrumentation nucléaire et du contrôle commande de sûreté ;
- Le programme de qualification des pièces ESPN (Equipements Sous Pression Nucléaires) s'est poursuivi avec la qualification des viroles droites VB (Viroles Basses) et VM (Viroles Médiannes) du Générateur de Vapeur (GV) et du pressuriseur, permettant ainsi la fabrication des premières pièces de série du programme dès novembre 2023. La virole porte tubulure de la 1^{ère} cuve EPR2 a été coulée par le fournisseur JSW en janvier 2023 ;
- Les principaux jalons du contrat chaudière 2023 ont été atteints.

Sur le plan contractuel :

- Le traitement des premiers investissements (en particulier pour le Pôle Inox Creusot) s'est poursuivi via une convention d'investissement signée entre Framatome et EDF en décembre 2022 ;
- En avril 2023, Framatome a mis à jour son offre commerciale faite à EDF afin de finaliser le contrat dit « chaudière » relatif à la fourniture des chaudières nucléaires des 6 premières tranches du programme. La signature définitive de ce contrat est attendue au 1^{er} semestre 2024.

Sur le plan du développement industriel et des investissements :

La concrétisation à court terme du Programme EPR2, sa potentielle extension annoncée (8 tranches supplémentaires) et l'accélération perceptible des projets EPR export (CEZ, UK, JNPP, ...) et du SMR Nuward nécessitent de projeter les moyens industriels pour répondre à l'ensemble des besoins correspondants. A ce titre, Framatome a défini et a engagé un plan industriel permettant de se doter d'une capacité de fabrication de 1,5 EPR puis 2 EPR / an d'ici 2028 et de renforcer la souveraineté des approvisionnements les plus critiques (les internes de cuve seront par exemple à terme fabriqués sur un site aménagé à proximité de l'usine du Creusot).

1.3.7 Projet Paluel 2

L'opération de remplacement des générateurs de vapeur de la centrale de Paluel 2 a été conduite en 2016 par un Groupement Momentané d'Entreprises Solidaires (GMES) dont AREVA NP était membre. Cette opération, réalisée pour la première fois dans un réacteur de la tranche 1300 MW, a été marquée le 31 mars 2016 par la chute d'un générateur de vapeur usé lors de sa manutention pour le sortir du bâtiment réacteur.

Un accord transactionnel a été signé le 28 décembre 2023 entre EDF et les membres du GMES actant des responsabilités respectives de chacune des parties et du solde à payer par EDF.

1.3.8 Remplacement de générateurs de vapeur (RGV) et de coudes primaires (RCCP) pour le parc français

L'opération de RGV de la tranche 1 du CNPE de Flamanville qui avait débuté mi-juin 2022 a été finalisée début 2023. Le redémarrage de la tranche a été réalisé courant d'année.

En 2023, les opérations restantes du contrat de remplacement de tronçons et coudes primaires ont été réalisées sur deux tranches du palier 900MW : tranche 2 du CNPE de Saint Laurent des Eaux (remplacement d'un coude C) et tranche 1 du CNPE de Chinon (remplacement de 2 tronçons RIS).

Des opérations semblables sont en cours de préparation pour une exécution en 2024 (RGV Cruas 3 et RCCP de tranches du palier 1300MW).

1.3.9 Projet Koeberg (Afrique du Sud)

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, réalisé pour le compte du client Eskom, trois Générateurs de Vapeur (GV) ont été livrés dès le mois d'octobre 2021, pour permettre d'engager début 2022 les opérations de remplacement prévues durant l'arrêt 225 de la tranche n°2. Le 4 mars 2022, Eskom a finalement décidé de reporter ces opérations sur la tranche n°2 à fin 2023, durant l'arrêt 226. Le sixième et dernier GV a été livré sur site en décembre 2022.

Les opérations de remplacement des GV de la tranche n°1 ont démarré le 10 décembre 2022, dans le cadre de l'arrêt 126, et la tranche a été synchronisée le 18 novembre 2023. La pleine puissance sera atteinte fin janvier 2024.

Les opérations de remplacement des GV de la tranche n°2 doivent quant à elles être réalisées dans le cadre de l'arrêt 226 qui a débuté le 11 décembre 2023.

Sur le plan juridique, Framatome a obtenu des adjudications favorables, décidant des paiements dus en réparation d'une partie de ses préjudices relatifs au décalage, par le client, du planning initial de réalisation. Plusieurs réclamations restent soumises à une procédure d'arbitrage dont l'issue interviendra en 2025 (cf. partie 7 de ce document).

1.3.10 Corrosion sous contrainte

Depuis fin 2021, EDF est engagé avec l'ensemble des acteurs de la filière nucléaire, et Framatome en particulier, dans l'analyse et la résolution du phénomène de Corrosion Sous Contrainte (CSC).

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a validé en juillet 2022 la stratégie de contrôles non destructifs définie par EDF pour conduire ce diagnostic. D'ici 2025, l'ensemble du parc aura été contrôlé, les réacteurs N4 (4 réacteurs Civaux 1/2 et Chooz 1/2) et P4 (12 réacteurs 1300MW) en priorité. Pour Framatome, les efforts nécessaires induisent la mise en œuvre d'une gestion au plus juste des priorités, en concertation avec EDF, en particulier sur le planning des arrêts de tranche et la mobilisation des ressources.

Trois projets de remplacement ont été réalisés en 2022 et finalisés sur 2023 : Bugey-4, Chooz-1 et Flamanville-1 (Etudes). Une opération comme Chooz 1 a mobilisé près de 200 personnes dont 140 de nos partenaires nord-américains. Cette opération était sur le chemin critique du programme permettant de sécuriser la production d'électricité pour l'hiver 2022-2023.

1.3.11 Projet Hanhikivi

En 2019, Framatome SAS avait signé avec RASU (filiale de Rosatom), en consortium avec Siemens, un contrat de fourniture d'un système de contrôle-commande de sûreté (part Framatome) et d'un système de contrôle commande opérationnel (part Siemens Energy) pour la construction d'un réacteur à eau sous pression de 1200 MW de type russe (VVER), Hanhikivi 1, sur le site Pyhäjoki.

Le 2 mai 2022, Fennovoima Oy a annoncé avoir annulé la commande relative à la construction de ce réacteur, passée avec le groupe étatique russe Rosatom.

Dans le cadre de l'annulation de la commande par Fennovoima, RASU a mis fin à la commande passée au consortium Framatome-Siemens Energy en juin 2022. Le consortium est toujours en cours de négociation des termes de terminaison du contrat avec RASU.

1.4 Opérations de croissance externe

1.4.1 Fusion de l'activité contrôle commande de Framatome Grenoble SAS

Le 5 novembre 2021, Framatome SAS a acquis 100% des actions de la société Rolls-Royce Civil Nuclear SAS (RRCN) basée à Grenoble. A l'issue de cette acquisition, RRCN est devenue Framatome Grenoble SAS. Cette acquisition avait notamment pour but de renforcer l'empreinte industrielle en France des activités de Framatome SAS dans le domaine du contrôle commande, dans la perspective des futures constructions EPR2.

Le prix final de l'acquisition de Framatome Grenoble a été fixé à l'issue d'une expertise dont les conclusions rendues le 7 février 2023 ont abouti au versement d'un complément de prix de 4 millions d'euros.

Au cours de l'année 2023, Framatome SAS et Framatome Grenoble SAS ont travaillé à l'intégration opérationnelle de Framatome Grenoble au sein de la BU Contrôle-Commande.

Cette intégration opérationnelle avait aussi pour but de préparer à la fusion-absorption de Framatome Grenoble SAS par Framatome SAS.

L'opération de fusion a été réalisée en date du 31 décembre 2023. Elle a notamment pour objectif de réunir et rationaliser au sein de Framatome SAS les activités similaires et complémentaires exercées par Framatome Grenoble.

L'opération est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Au plan fiscal, la fusion est soumise au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Les actifs et les passifs apportés ont été évalués à la valeur comptable. Le résultat de l'opération s'est traduit par une mali technique de fusion de 98,8 millions d'euros. Conformément aux articles 745-5 et 745-6 du PCG, ce mali technique a été affecté : aux immobilisations incorporelles à hauteur de 26,3 millions d'euros et le résiduel, soit 72,5 millions d'euros au fonds commercial.

1.4.2 Réorganisation des activités des entités britanniques

Framatome BHR, société acquise en août 2021 sous le nom de VirtualPiE Limited par Framatome SAS, a cédé ses actifs et passifs le 1er janvier 2023 à l'ancienne filiale britannique du groupe EFINOR, acquise en mai 2022, aujourd'hui filiale à 100% de Framatome SAS, et renommée Framatome Ltd. Framatome UK, filiale historique de Framatome au Royaume-Uni portant les contrats de mise à disposition de personnel à EDVANCE UK, a également cédé ses actifs à Framatome Ltd.

Consolidée pour porter l'ambition de Framatome de contribuer localement au développement du programme nucléaire du Royaume-Uni, la filiale Framatome Ltd a été réorganisée en cours d'année 2023 pour concentrer son offre de services autour de deux axes principaux : l'ingénierie et la fabrication.

1.4.3 Achat de la captive de réassurance Pitco Reinsurance S.A.

Le 13 décembre 2023 Framatome a signé un accord de cession pour l'acquisition de la captive de réassurance Pitco Reinsurance S.A., domiciliée au Luxembourg ; cette acquisition sera définitive sous réserve de l'accord du CAA (commissariat aux assurances) Luxembourgeois, attendu dans le courant du premier semestre 2024.

1.4.4 Acquisition de Jeumont Electric

Jeumont Electric est un fournisseur de moteurs électriques de Framatome et de Naval Group pour le nucléaire civil et de défense.

Framatome SAS et Naval Group ont finalisé le rachat à la société ALTAWEST le 29 décembre 2023. Framatome possède ainsi une participation majoritaire de 68,53% dans Jeumont Electric.

Cette opération vise à redresser la performance opérationnelle des entités de Jeumont Electric et à ancrer Jeumont Electric dans l'industrialisation du programme EPR de Framatome et dans le développement des marchés de défense via Naval Group.

1.5 Filiales et participations

1.5.1 Liquidation de WECAN

La société WECAN (Chine) détenue à 45% par Framatome SAS a été liquidée en juin 2023. Un boni de liquidation de 13.434k€ a été versé à Framatome SAS.

1.5.2 Framatome GmbH

La situation de la filiale allemande Framatome GmbH (et de sa fille ANF) est caractérisée en 2023 par :

- Une situation nationale peu favorable avec
 - o La mise à l'arrêt définitive des trois derniers réacteurs en Allemagne le 15 avril 2023 ;
 - o Un environnement politique et réglementaire tendu qui rend plus difficile l'obtention de licences d'exportation ;
- Une base d'activité à l'extérieur de l'Allemagne qui reste néanmoins solide :
 - o A l'export dans la maintenance, la vente d'équipements et le contrôle commande, mais avec au-delà de 2030, une base de réacteurs installés en diminution, du fait des fermetures programmées en Europe (Suisse, Espagne, UK, Pays-Bas, Suède) ;
 - o En sous-traitance de Framatome SAS, notamment dans l'exécution des grands projets export (Sizewell, HPC), qui permet au Groupe de bénéficier de l'expertise des 3.000 collaborateurs de cette filiale ;
- La décision de localiser en France certaines activités critiques dans le cadre d'une démarche de renforcement de la souveraineté française.

Cette situation fait peser des incertitudes sur le niveau d'activité futur de framatome GmbH, qui conduit à une révision de ses perspectives de résultat financier, et à une dépréciation des titres de 50m€ à fin 2023.

1.5.3 Framatome ARC

La situation de la filiale Framatome ARC est caractérisée en 2023 par :

- Des résultats en 2023 inférieurs au business plan, avec un résultat net et une génération de trésorerie négatifs,
- La perte du marché des liners pour EPR2, impactant les prévisions de croissance,
- Des perspectives de rétablissement progressives qui vont nécessiter des investissements significatifs dans les années futures.

Ces éléments ont conduit à une mise à jour plus prudente du business plan et des flux futurs de génération de trésorerie, et à une dépréciation des titres de 7m€ à fin 2023.

1.6 Développement de la marque Framatome

Framatome continue le développement de la marque commerciale **Framatome Healthcare** visant le développement de produits ou procédés à usage médical.

- En février 2023, Framatome et SN Nuclearelectrica SA ont annoncé un accord de coopération pour étudier la faisabilité de la production de l'isotope médical lutétium-177 à la centrale nucléaire de Cernavodă, en Roumanie. Le lutétium-177 est utilisé pour divers traitements anticancéreux.
- Le 6 décembre 2023, Framatome et Global Morpho Pharma ont annoncé un accord de services pour le développement d'une technologie de haute capacité de purification du radio-isotope médical Lutétium-177 (Lu-177) « non-carrier-added » (n.c.a.). Cet accord va contribuer à aligner la capacité de production avec la croissance attendue de la demande de ce radioisotope et ainsi à soutenir les innovations et développements dans le diagnostic et le traitement du cancer.

La marque **Framatome Defense** continue également de se développer avec :

- Le 28 mars 2023, le CEA, Framatome et Naval Group ont signé 3 nouveaux accords spécifiques au titre de l'accord-cadre de collaboration signé le 23 février 2022 dans le domaine des études et des expérimentations sur des matériaux mis en œuvre dans le cadre de la propulsion nucléaire. Depuis sa signature, la convention a permis au CEA, à Naval Group et à Framatome de mettre en commun les connaissances de chacun dans le domaine des caractéristiques physico-chimiques des métaux, de leurs transformations et ainsi de les développer.

Le jeudi 19 octobre 2023, Framatome a lancé **Framatome Space**, sa nouvelle marque dédiée aux développements et solutions pour les acteurs de l'industrie spatiale. Framatome entend ainsi affirmer son positionnement d'acteur innovant engagé au service de l'industrie spatiale.

Framatome continue par ailleurs à promouvoir son offre de cybersécurité en lançant, le 5 avril 2023, **Framatome Cybersecurity**, une ligne de produits et de services spécialisée dans la protection des systèmes d'information industriels (OT) et de gestion (IT) des actifs industriels et critiques avec des engagements forts de pérennité et de souveraineté.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2023 de la Société Framatome SAS est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement n°ANC 2014-03 et de ses modifications ultérieures.

2.1 Evaluation des actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mises en service.

Immobilisations incorporelles :

Les frais de recherche et développement immobilisés ne comprennent que ceux qui ont été apportés à Framatome, dans le cadre de l'apport partiel d'actif. Ils sont amortis selon leur durée probable d'utilisation.

Concernant les actifs incorporels relatifs à la Propriété Intellectuelle EPR, ils font l'objet d'un test de valeur au travers de redevances théoriques, calculées sur la base du scénario réacteur en vigueur à la date de clôture des comptes. Ces actifs sont amortis sur une durée de 20 ans, correspondant au planning des projets actuels connus.

La société comptabilise ses dépenses de R&D en charges, conformément à l'option prévue par le Code de Commerce (article R 123-186) et le PCG (article 212-3.1).

Le fonds de commerce de la Société a une durée de vie indéterminée. Il fait l'objet de test de perte de valeur annuelle, sur les bases des cash-flows futurs. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

Le fonds de commerce de Framatome est indissociable de son activité prise dans son ensemble. L'évaluation du fonds est donc testée globalement sur l'ensemble du groupe Framatome.

Immobilisations corporelles :

Dans le cadre de l'apport d'actif dont a bénéficié Framatome en 2017, les principales immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant à leur juste valeur (terrains, aménagements, constructions et agencements). Les autres immobilisations corporelles (matériels et outillages) ont été apportées pour leur valeur nette comptable.

Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation des amortissements de ses immobilisations corporelles sont décrits ci-après.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

La durée d'amortissement généralement retenue est indiquée ci-après par nature de biens :

Logiciels d'application	durée de vie probable d'utilisation limitée à 5 ans
Concessions, brevets et licences	durée de protection juridique
Bâtiments	Entre 5 et 40 ans
Agencements et installations	Entre 3 et 15 ans
Matériel industriel, mobilier de bureau	Entre 5 et 10 ans
Petit matériel, petit outillage	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 1 et 8 ans
Matériel de transport	5 ans

L'amortissement est éventuellement complété par une dépréciation lorsque, pour certains biens, la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur nette comptable ainsi obtenue, peut être considérée comme économiquement justifiée.

La valeur comptable des installations nucléaires, intègre les actifs de contrepartie liés au démantèlement des installations nucléaires en exploitation. Il est pratiqué un amortissement linéaire sur la durée de vie prévisionnelle des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, devant être exécutés dans ces installations.

Dans la limite des dispositions fiscales pour les biens qui ouvrent droit à l'amortissement dégressif, la différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif est constatée en amortissement dérogatoire.

2.2 Immobilisations financières

2.2.1 Titres de participation et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation de ses titres de participation sont les suivants :

- Conformément à l'article 213-8 du PCG, les droits de mutation, honoraires et commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.
- Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat financier, lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de critères tels que la situation nette ou les flux de trésorerie actualisés.

2.2.2 Autres immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de ses activités, la société est amenée à accorder des prêts à ses filiales. Selon leur caractère recouvrable, les prêts en devises peuvent être couverts par des instruments dérivés de change.

2.2.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que la société a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de démantèlement de ses installations nucléaires de base (INB).

Les articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement posent le principe de la constitution, par les exploitants d'installations nucléaires de base opérant en France, d'actifs dédiés couvrant les charges de démantèlement de leurs installations, selon des modalités garantissant la disponibilité des ressources nécessaires.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, ce portefeuille d'actifs financiers est géré dans une optique long terme. Ces actifs financiers sont composés d'OPCVM investis en titres obligataires et en actions.

Les TIAP sont comptabilisés au coût historique. A la clôture, si la valeur d'inventaire d'un titre ou d'un OPCVM est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels sur les autres titres.

2.3 Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et développement à la charge de la Société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat soit signé.

2.4 Créances et dettes

2.4.1 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écarts de conversion. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Dans le cadre d'une opération de couverture d'engagements fermes, la réévaluation à la clôture de la composante change de l'élément couvert facturé et de la part de la couverture correspondante est comptabilisée au bilan par l'intermédiaire de compte d'écart de conversion actif et passif.

Les clients et comptes rattachés incluent également le montant des factures à établir relatives au chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement.

2.4.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à des revenus sur des contrats long terme et sur des prestations reconnues à l'achèvement.

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode préférentielle de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.

La société ne tient pas compte d'une composante de financement dans le cadre de la comptabilisation de ses contrats à long terme.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en encours dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus dans la limite de leur valeur recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

En complément, une partie du chiffre d'affaires est reconnue à l'achèvement, au moment de la livraison, notamment pour la vente de Combustible.

2.5 Instruments financiers

La société applique le règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

La société utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change sur les contrats d'exploitation. Les instruments dérivés utilisés consistent en des contrats de change à terme et swaps de devises.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture d'engagements fermes ou de couverture de flux de trésorerie.

La Société comptabilise le report / déport des opérations de change (terme et swap) de façon étalée sur la durée de la couverture en résultat financier, en application du règlement ANC 2015-05.

Couverture d'engagements fermes

Lorsque les opérations de change à terme ont pour objet de couvrir des engagements fermes commerciaux comptabilisés au bilan, les résultats de change latents calculés à la clôture sur la couverture et l'élément couvert sont enregistrés en écart de conversion.

Constituent des engagements fermes comptabilisés au bilan :

- Les achats ou ventes issus de contrats en devises dont la quantité, le prix et l'échéance sont connus ;
- Les avances à long terme consenties aux filiales.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères. L'élément futur couvert de nature hautement probable n'est pas valorisé au bilan. Il en est de même pour l'instrument dérivé de couverture à l'exception de la composante taux du dérivé.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placement. Ses excédents de trésorerie sont placés auprès de la société mère EDF SA, dans le cadre d'une convention de placement de trésorerie.

2.7 Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers avec la société mère EDF SA ou les sociétés filles, sont présentés sur la ligne « Autres créances » lorsqu'ils sont débiteurs. Dans le cas contraire, ils figurent au passif sur la ligne « Autres dettes ».

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de la clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour permettre de doter une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Avantages au personnel :

La totalité du montant des engagements de la Société en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, nette des éventuels actifs de couverture, est comptabilisée, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, en application des règles comptables décrites ci-dessous.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire. Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires émis par les entreprises de première catégorie, pour une durée équivalente à celle des passifs sociaux.

Framatome fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer ses engagements chaque année.

Conformément à la recommandation ANC n°2013.02 du 7 novembre 2013 mise à jour au 5 novembre 2021, la Société applique la méthode retenant les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par la Commission Européenne dans le cadre de son règlement n°475/21012 du 5 juin 2012. Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple les médailles du travail) sont également comptabilisés au compte de résultat. Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier;
- la charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels est comptabilisé dans le résultat d'exploitation

2.9 Provisions pour opérations de fin de cycle

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, la Société a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Pour cela, des provisions pour opération de fin de cycle sont constituées conformément aux exigences de la loi du 28 juin 2006.

2.9.1 Nature et évaluation des provisions

Les provisions couvrent les coûts pour amener le site au niveau du déclassement prévu et sont établies sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. L'état final retenu est un assainissement visant la libération des bâtiments et des terrains de toute contrainte nucléaire et radiologique pour un usage industriel. A ces coûts de libération s'ajoutent les coûts de traitement, transport et stockage sur des centres dédiés des déchets générés par ces opérations, et des coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture. Une marge pour risques et incertitudes est prise en compte afin d'anticiper les aléas techniques et de calendrier.

Les coûts sont actualisés à chaque clôture annuelle selon les principes suivants :

- Tous les trois ans l'ensemble des coûts et devis sont remis à jour.
- Entre deux révisions triennales, les devis sont portés en conditions économiques de l'exercice en appliquant à l'ensemble des coûts le taux d'inflation de l'année (voir 5.9.2); en cas de nouvelles exigences réglementaires applicables dans l'année, ou d'évolutions technologiques conduisant à un impact significatif, ces éléments sont pris en compte.
- Les coûts de chaque devis sont ensuite répartis selon leur propre échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel long terme et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée.

2.9.2 Taux d'actualisation et d'inflation

Calcul du taux d'actualisation :

Le taux d'actualisation est établi par la division Gestion Bilan du groupe EDF (ALM) sur la base d'une courbe de taux d'intérêt. Cette courbe comprend une courbe de taux souverains, construite sur des données de marché en date de clôture pour les horizons liquides (courbe de taux OAT de 0 à 20 ans) et convergeant ensuite, en utilisant une courbe d'interpolation, vers le taux de très long terme UFR

(Ultimate Forward Rate) - avec des taux qui deviennent très proches du taux UFR à partir de 60 ans -, à laquelle est ajoutée une courbe des spreads des obligations d'entreprises de notation A à BBB. Sur la base des flux de décaissement attendus des engagements nucléaires, un taux d'actualisation unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite. Ce taux d'actualisation unique est ensuite appliqué aux échéanciers prévisionnels de coûts des engagements pour déterminer les provisions. A noter qu'un taux plafond d'actualisation net réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime depuis le décret du 1er juillet 2020 en terme réel (net de l'inflation long terme).

Calcul du taux d'inflation :

L'hypothèse d'inflation est établie par la division Gestion Bilan du groupe EDF (ALM) sur la base d'une courbe de taux d'inflation, construite à partir des prévisions économiques et des produits de marché indexés sur l'inflation, et en cohérence à long terme avec l'hypothèse d'inflation sous-jacente au taux UFR.

2.9.3 Traitement comptable

Traitement de l'estimation initiale des coûts de démantèlement

Le montant de la provision pour opérations de fin de cycle évalué à la date de mise en service d'une installation nucléaire, estimation initiale, fait partie intégrante du coût comptabilisé en actifs corporels (Cf. Note 2.1), sous la forme d'un « Actif de démantèlement ». Cet actif de démantèlement est enregistré en contrepartie de la provision pour opérations de fin de cycle.

Traitement des évolutions ultérieures des coûts de démantèlement

Les évolutions induites par des changements d'hypothèses concernent les modifications de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Framatome applique la méthode prospective pour traiter ces évolutions selon les deux situations ci-dessous :

- L'installation est en exploitation :
 - Lorsque le changement d'estimation conduit à augmenter la provision, l'actif de démantèlement est corrigé du même montant que la provision, et est amorti sur la durée résiduelle des installations.
 - Lorsque le changement d'estimation conduit à diminuer la provision, la variation négative est déduite de l'actif de démantèlement. Si cette diminution est supérieure à l'actif net comptable de l'actif de démantèlement, l'excédent est constaté par le biais d'une dépréciation de l'actif sous-jacent.
- L'installation n'est plus en exploitation : l'impact est pris en résultat sur l'année du changement. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme éligible au coût de revient des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « dotations aux amortissements de l'actif de démantèlement » et ainsi déduite de la marge brute.

Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée d'une année à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

2.10 Dettes Financières

Framatome n'a pas de dette financière externe auprès d'établissements de crédit. Les dettes auprès des établissements de crédit concernent uniquement les soldes créditeurs de banque.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent principalement les prêts réalisés par ses filiales auprès de Framatome.

2.11 Informations fiscales

La société Framatome SAS n'est pas membre d'un groupe d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2023.

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice 2023 il n'y a pas eu de changement de méthode comptable.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 25 janvier 2024, EDF a porté sa participation dans le groupe Framatome à 80,5%, par l'acquisition, pour 205 millions d'euros, des 5% détenus par Assystem, actionnaire minoritaire dans Framatome.

5. NOTES SUR LE BILAN

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne « Apports-Fusion » comprend les montants issus de la fusion de la société Framatome Grenoble dans Framatome SAS au 31 Décembre 2023.

5.1 Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	2022	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	Virements de poste à poste	2023
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	303 347	5 126	-	15 313	-	323 786
Concessions, brevets et droits similaires	119 901	28 932	-	5 818	-	154 651
Fonds commercial	743 280	3 382	-	81 429	-	828 091
Autres immobilisations incorporelles	29	11	-	26 326	-	26 366
Immobilisation incorporelles en cours	85 145	10 134	(15 346)	2 993	-	82 926
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	1 861	3 107	(2 594)	-	-	2 374
Total immobilisations incorporelles	1 253 563	50 692	(17 940)	131 879	-	1 418 194
Immobilisations corporelles						
Terrains	34 225	3 919	-	-	840	38 984
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	213 112	6 981	(2)	-	-	220 091
- Constructions sur sol d'autrui	4 191	-	-	-	-	4 191
- Constructions, installations générales, agencements	217 423	9 919	(7)	9 614	-	236 949
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	847 726	99 185	(1 055)	12 166	-	958 022
- Actifs coûts de démantèlement	79 439	-	-	-	131	79 570
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers	120 565	12 304	-	385	(840)	132 414
- Matériel de transport	200	151	-	-	-	351
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 632	5 641	(5)	4 376	-	36 644
Immobilisations corporelles en cours	288 323	214 454	(135 530)	1 117	-	368 364
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	4 991	7 698	(3 097)	-	-	9 592
Total immobilisations corporelles	1 836 827	360 252	(139 696)	27 658	131	2 085 171

Les variations des immobilisations incorporelles intègrent le mali technique issu de la fusion de la société de Framatome Grenoble dans Framatome SAS d'un montant de 98,8 millions d'euros comptabilisé à hauteur de 26,3 millions d'euros en « autres immobilisations » et de 72,5 millions d'euros en « fonds commercial ».

5.2 Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	2022	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	Virements poste à poste	2023
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	88 378	16 817	(235)	10 476		115 436
Concessions, brevets et droits similaires	60 097	16 909		5 525		82 531
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	29	2				31
Immobilisation incorporelles en cours	335		(335)			-
Total immobilisations incorporelles	148 839	33 729	-	570	16 001	197 998
Immobilisations corporelles						
Terrains et aménagements	5 792	1 115	-	-	9	6 916
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	64 223	9 044	(591)	-	-	72 676
- Constructions sur sol d'autrui	1 707	352	-	-	-	2 059
- Constructions, instal. générales, agencements	60 432	11 418	(7)	8 630		80 473
Inst. techniques, matériel & outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	411 615	85 064	(2 699)	9 132	-	503 113
- Actifs coûts de démantèlement	18 723	2 034	(127)	-	4 029	24 659
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménag. divers	19 945	9 345	(3)	3 761	4	33 052
- Matériel de transport	157	29	-	-	-	186
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 180	5 010	(5)	-	(13)	16 172
Immobilisations corporelles en cours	2 700	1 291	(2 700)	352	-	1 643
Total immobilisations corporelles	596 474	124 703	(6 132)	21 875	4 029	740 950

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Variations des immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Notes	2022	Apports -Fusion	Augmentations	Diminutions	2023
Participations (1)		1 527 649	(104 859)	41 653	(18 461)	1 445 982
Créances rattachés à des participations (2)		101 377	-	9 102	(25 632)	84 847
T.I.A.P (3)		94 426	-	36 515	(34 778)	96 163
Autres titres immobilisés		900	-	-	-	900
Prêts (4)		234	-	5 600	(19)	5 815
Autres immobilisations financières (5)		5 042	415	178	(150)	5 485
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5.3.1	1 729 628	(104 444)	93 048	(79 040)	1 639 192

(1) Les titres de participations sont détaillés au paragraphe 5.3.3. Les variations des participations de l'exercice correspondent pour l'essentiel aux :

- Augmentation : Jeumont Electric ; le complément de prix de Framatome Grenoble ;
- Diminutions : WECAN et MNF ;
- Apports-fusion : Framatome Grenoble suite à sa fusion dans Framatome SAS.

- (2) Les créances rattachées à des participations se composent principalement au 31 décembre 2023 de prêts à des filiales. La valeur nominale des principaux prêts est la suivante :
- Framatome GmbH pour 52 millions d'euros ;
 - GIE SINERGIE pour 17 millions d'euros ;
 - Framatome ARC pour 7 millions d'euros.
- (3) Les **T.I.A.P.** sont présentés au paragraphe 5.3.4.
- (4) Les **prêts** comprennent au 31 décembre un prêt vis-à-vis de Jeumont Electric pour 5,6 millions d'euros
- (5) Les **immobilisations financières diverses** sont constituées principalement des dépôts et cautionnement et de la quote-part tiers à recevoir au titre du démantèlement des outillages contaminés des bases chaudes.

5.3.2 Dépréciation des titres de participations

Des dépréciations ont été comptabilisées en 2023 sur les sociétés : Framatome GmbH pour 50 millions d'euros et Framatome Arc pour 7 millions d'euros.

5.3.3 Tableau des Filiales et Participations

(en milliers d'euros)	Données 2023 des filiales dans les comptes de Framatome SAS					Données 2022 des filiales et participations (*)		
Sociétés	% du Capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts/avances consenties par la société non encore	Dividendes	Capitaux propres avant résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice
		Brutes	Déprecations					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital								
Framatome GmbH	100%	512 003	(50 000)	52 277	-	618 646	654 346	17 575
INTERCONTROLE SA	100%	111 843	-	-	4 000	49 586	69 733	10 956
Framatome Southern Africa	100%	11 055	(9 778)	-	(63)	1 191	-	140
Framatome Inc.	100%	472 473	-	-	27 946	884 532	702 309	42 642
FDJV	50%	37 423	-	-	12 757	53 585	30 808	4 640
Timet Savoie	30%	28 368	(17 368)	-	-	85 622	93 144	9 433
Edvance	20%	23 280	-	3 439	300	6 928	572 329	23 663
Framatome Spain	100%	10 480	-	-	5 000	6 695	18 537	2 171
Tereco	100%	89 277	-	-	-	89 277	12 020	1 671
Framatome UK Nuclear Services	100%	7 301	-	-	-	1 166	13 703	137
Cyberwatch	100%	13 156	-	-	-	2 280	2 895	920
Corys SAS	50%	28 416	-	-	949	31 811	30 743	1 899
Framatome Arc	100%	21 147	(7 000)	7 249	-	22 161	(390)	(3 158)
Jeumont Electric	69%	31 658	-	5 581	-	-	-	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations (participation inférieur à 1%)								
a) Dans les sociétés françaises		18 958	-	17 144	749			
b) Dans les sociétés étrangères		29 144	(2 798)	4 738	2 156			
TOTAL (A+B)		1 445 982	(86 944)	90 428	53 794			

(*) Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, le chiffre d'affaires et les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

5.3.4 Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, la Société a constitué un portefeuille d'actifs dédiés au paiement de ses dépenses futures de démantèlement, conformément aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement.

Les actifs dédiés sont gérés selon une allocation stratégique fixée par la gouvernance de la Société et communiquée à l'autorité administrative. Cette allocation stratégique vise à répondre à l'objectif global de couverture sur le long terme. Sa répartition est de 45% d'actions, 45% de produits de taux et 10% d'immobilier non coté. Au 31 décembre 2023, le portefeuille est constitué de 42,6% d'OPCVM investis en actions et de 57,4% d'OPCVM investis en taux en valeur comptable. La souscription en fonds immobiliers a été faite en 2023 sur deux fonds pour un montant total de 9 millions d'Euros. Le versement sera réalisé dans le 1er semestre 2024 lorsque les montants seront appelés par les sociétés gérantes.

Valeurs des TIAP :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant à l'ouverture	94 426	90 707
Acquisitions de l'exercice	36 514	31 238
Cessions de l'exercice (prix de vente)	35 566	30 956
Résultat sur cessions de titres	788	3 437
Montant brut à la clôture de l'exercice	96 163	94 426
Dépréciation des titres	(3 186)	(6 906)
Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice	92 977	87 520
Valeur de réalisation	103 743	92 287

Au 31 décembre 2023 la valeur liquidative des fonds gérés s'élève à 103,74 millions d'euros.

La valeur actuelle de la provision pour démantèlement des installations nucléaires (INB63-U) étant de 112,87 millions d'euros (cf. note 5.9.2), le taux de couverture de la provision comptable par les actifs financiers et les disponibilités associées s'établit à 91,9 %, pour une valeur de 83,4% en 2022. Il s'inscrit dans un plan de redressement sur 3 ans présenté par Framatome en 2023 conformément à l'article D 594-15 du code de l'environnement, et à la prescription formulée par la DGECE à Framatome dans son courrier du 29/12/2023.

Evolution du portefeuille en 2023

L'année 2023 a été marquée par un rebond des actifs risqués, qui ont ainsi rattrapé une grande partie de la baisse enregistrée en 2022. Ce mouvement reflète un environnement économique plus porteur que prévu : la croissance économique, notamment aux Etats-Unis, a surpris par sa très grande résilience malgré le durcissement des conditions financières, et surtout la décruce rapide de l'inflation a permis aux banques centrales de mettre fin au cycle de resserrement monétaire. En outre, les résultats publiés par les grandes valeurs technologiques américaines telles que Nvidia ont été remarquables. La hausse des marchés s'est concentrée dans un premier temps sur un nombre limité de valeurs (les « Magnificent Seven » aux Etats-Unis notamment), avant de se diffuser un peu plus largement. La principale déception est venue de Chine où l'économie n'a pas réaccélééré autant qu'attendu malgré la réouverture de l'économie. La gestion est restée prudente, avec une sous-pondération des actifs risqués tout au long de l'année 2023, même si la pondération actions a été légèrement remontée en fin d'année.

La performance du portefeuille a été excellente en 2023 avec une hausse de 12,41% sur l'année. Le portefeuille actions a progressé de 18,62% (vs 18,25% pour le benchmark composite actions). La hausse a été de 22,30% sur les actions américaines, 17,68% sur les actions européennes, et de 4,57% sur les actions des pays émergents. L'allocation géographique est restée relativement neutre au cours de l'année. La performance du portefeuille obligataire s'est élevée à 8,23%. La hausse a été de 7,50% sur les souverains (vs 7,16% pour l'indice FTSE EGBI) et de 9,14% sur le crédit (vs 8,35% pour l'indice FTSE EuroBIG Corporate). Le portefeuille obligataire a bénéficié de la gestion tactique de la sensibilité taux, ainsi que des bonnes performances du crédit en général.

Exposition aux risques des Actifs Dédiés de Framatome SAS

Au titre du portefeuille d'actifs dédiés, Framatome SAS est exposé au risque sur actions, ainsi qu'aux risques de taux et de change. La volatilité annualisée du portefeuille, mesurée sur 52 semaines, s'est élevée à 6,28% en 2023, en nette baisse par rapport à 2022. Le risque de change sur le Dollar US est couvert à environ 50%, soit une exposition résiduelle au Dollar US d'environ 11,1% du portefeuille à fin 2023.

5.4 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Matières premières et approvisionnements	159 671	121 575
Dépréciations	9 254	5 281
	150 417	116 294
En-cours de production	191 155	171 940
Dépréciations	312	1 785
	190 843	170 155
Produits intermédiaires et finis	206 319	194 911
Dépréciations	4 241	4 571
	202 078	190 340
Marchandises	-	-
Dépréciations	-	-
	-	-
Total stocks nets (1)	543 338	476 789
(1) dont apports Framatome Grenoble	22 257	

Hors apports, la hausse des stocks provient essentiellement des activités Fuel.

5.5 Créances clients

Les créances clients intègrent les produits mérités sur contrats à long terme pour 7 022 millions d'euros au 31 décembre 2023 dont 5 502 millions d'euros au titre des contrats EPR Flamanville 3, Taishan 1&2 Hinkley Point C., Sizewell C et le programme EPR2.

5.6 Créances - Etat des échéances et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	84 847	27 243	57 604
Prêts	5 816	5 758	58
Autres immobilisations financières :			
- Créances de démantèlement	96 163	-	96 163
- Actifs de démantèlement - Part Tiers	-	-	-
- Divers immobilisations financières	6 385	212	6 173
Total créances immobilisées	193 211	33 213	159 998
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes (1)	223 767	193 024	30 743
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux	4 147	-	4 147
Autres créances Clients	7 510 215	4 258 323	3 251 892
Personnel et comptes rattachés	632	632	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 831	1 831	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	88 045	88 045	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	32 518	32 518	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 104	5 104	-
- Etat divers	11 098	11 098	-
Groupe et associés (2)	875 637	875 637	-
Débiteurs divers et autres créances	3 591	3 478	113
Total créances brutes actif circulant	8 532 818	5 276 666	3 256 152
Charges constatées d'avance (3)	19 744	18 328	1 416
Total des créances brutes	8 969 540	5 521 231	3 448 309

(1) Les avances et acomptes versés correspondent principalement aux avances et acomptes versés à des fournisseurs sur les grands projets ainsi que sur les contrats de réservation de capacité et de fabrication de la Division Composants.

(2) Le poste groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie de Framatome auprès de sa maison-mère EDF SA.

(3) Les charges constatées d'avance concernent des opérations d'exploitation courante.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Créances - produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	318	885
Créances clients et comptes rattachés	6 768 500	7 228 644
Autres créances	34 650	34 579

5.7 Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie qui s'établit à 32 313 milliers d'euros, est constituée de disponibilités sur les comptes bancaires.

5.8 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	2022	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Apports / Fusion	2023
Capital	5.8.1	706 691	-	-	-	-	-	706 691
Primes liées au capital	5.8.2	1 636 603	-	-	-	-	-	1 636 603
Réserve légale		22 145	5 697	-	-	-	-	27 842
Autres réserves		184 088	51 149	-	-	-	-	235 237
Report à nouveau	5.8.3	(4 755)	4 755	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice		113 949	(113 949)	131 373	-	-	-	131 373
Subventions d'investissement reçues		41 569	-	-	1 928	(2 672)	1 017	41 842
Provisions réglementées		70 042	-	-	24 270	(4 914)	-	89 398
Total capitaux propres		2 770 332	(52 348)	131 373	26 198	(7 586)	1 017	2 868 986

5.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 706 690 542,60 euros, composé de 130 868 619 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 5,40 euro chacune et détenues à 75,50% par Electricité de France 19,50 % par Mitsubishi Heavy Industries et 5,00% par Assystem.

5.8.2 Primes d'émission et d'apport

Au 31 décembre 2023, les primes liées au capital se composent :

- D'une prime d'émission de 475 039 milliers d'euros constituée lors de la réduction de capital non motivée par des pertes intervenue le 10 novembre 2017 ;
- D'une prime d'apport d'un montant de 1 161 284 milliers d'euros constituée lors des opérations relatives à l'apport partiel d'actif;
- Du montant résiduel, non imputé en résultat financier en 2019, du boni de fusion de la société Somanu pour 280 milliers d'euros.

5.8.3 Report à nouveau

Au cours de l'année 2023, le report à nouveau a été impacté par la décision des Associés du 31 mars 2023 portant sur l'affectation au résultat distribuable de son solde créditeur de 4 755 milliers d'euros.

À la suite de cette opération, le report à nouveau est soldé.

5.9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Notes	2022	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (sans objet)	Apports- Fusion	Autres	2023
Provisions pour risques								
Provisions pour litiges		4 284	2 076	(1 249)	-	1 082	-	6 193
Provisions pour garanties données aux clients		35 135	2 336	(8 237)	(345)	3 110	-	31 999
Provisions pour pertes à terminaison		62 423	40 881	(19 851)	-	6 528	-	89 981
Provisions pour pertes de change		444	42	(444)	-	-	-	42
Autres provisions pour risques		20 632	1 654	(10 355)	(6 271)	-	-	5 660
Total des provisions pour risques		122 918	46 989	(40 136)	(6 616)	10 720	-	133 875
Provisions pour charges								
Provisions pour retraites, et obligations Similaires	5.9.1	33 788	25 757	(22 695)	(4 212)	12 541	-	45 179
Provisions pour achèvement des travaux		13 975	18 664	(2 362)	-	-	-	30 277
Provisions pour fin de cycle	5.9.2	168 299	12 623	(2 653)	-	-	(3 897)	174 372
Provisions pour passifs environnementaux	5.9.3	57 387	3 894	(2 278)	(631)	-	-	58 372
Provisions pour impôts		48	-	-	(48)	-	-	-
Autres provisions pour charges		128 960	33 099	(23 039)	-	-	-	139 020
Total des provisions pour charges		402 457	94 037	(53 027)	(4 891)	12 541	(3 897)	447 220
Total des provisions pour risques et charges		525 375	141 026	(93 163)	(11 507)	23 261	(3 897)	581 095
Dont dotations et reprises								
- d'exploitation			128 554	(93 957)				
- financières			4 675	(10 713)				
- exceptionnelles			-	-	-			
- autres mouvements			7 797	-	-			

5.9.1 Provisions pour retraites et obligations similaires

Conformément aux principes et méthodes comptables, Framatome comptabilise sous forme de provisions les avantages au personnel. La variation de cette provision se décompose comme suit :

Rapprochement avec le Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Indemnités de Fin de carrière (IFC)	14 777	25 282
Médailles du travail	7 711	8 159
Pré-retraites	6 127	7 041
Retraites supplémentaires	1 863	1 665
Frais médicaux	3 311	3 033
TOTAL	33 788	45 179

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

- Inflation et taux d'actualisation :

	31/12/2023	31/12/2022
Inflation	2,20%	2,30%
Taux d'actualisation	3,20%	3,20%

Le taux d'actualisation des engagements pour avantages du personnel a été déterminé sur la base du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie en fonction de leur durée, appliqué

aux échéances, correspondant aux décaissements futurs résultant de ces engagements. Pour les durations les plus longues, cette estimation prend également en compte les données d'un panier élargi d'obligations d'entreprises rendues comparables à celles des obligations de première catégorie.

Tables de mortalité utilisées :

- Table de génération TGHF05 ;
- Table de génération TGHF05 et TPG93 (suivant les individus – info historique) pour les rentes.
- Table d'âge de départ à la retraite pour les cadres et pour les non-cadres, par année de naissance. Cette table a été mise à jour en 2023 suite à la réforme des retraites.
- Taux de sortie moyen :

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	2,96%	7,22%
30-39	1,41%	5,19%
40-49	0,56%	2,08%
50-54	0,13%	0,51%
55-60	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue (hors inflation) :

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	1,30%	2%
30-39	1,10%	1,70%
40-49	1,00%	1,00%
50-54	0,90%	0,30%
55-60	0,50%	0,10%

Analyse du montant net comptabilisé

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Dettes actuarielles	132 433	8 159	7 041	8 025	3 033	158 690
Juste valeur des actifs de couverture	107 150			6 360		113 511
Montant net comptabilisé	25 282	8 159	7 041	1 665	3 033	45 179

Analyse de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Coût des services rendus de la période	7 280	579	1 164	-	-	9 023
Amortissement des pertes ou gains actuariels	1 783	(208)	(158)	(246)	(232)	939
Charges de désactualisation	3 780	253	230	266	104	4 633
Rendement attendu des actifs de couverture	(3 167)	-	-	(199)	-	(3 367)
Amortissement des coûts / (gains) de modifications de régime (coût des services passés)	12	-	(27)	-	-	(15)
Total de la charge de l'exercice	9 687	624	1 208	(179)	(128)	11 213
Versement Employeur et prestations versées	(11 401)	(498)	(294)	(19)	(150)	(12 362)
Autres (*)	12 218	322	-	-	-	12 541
Total de la variation de l'exercice	10 505	448	914	(198)	(278)	11 391

(*) Impact de la fusion de Framatome Grenoble dont le stock des écarts actuariels repris via le mali de fusion.

Analyse de la provision

Variation de la provision (en milliers d'euros)	2023
Solde à l'ouverture	33 788
Coût de la réforme IFRIC	-
Coût des services rendus	9 008
Amortissement des pertes ou gains actuariels	939
Charges de désactualisation	4 633
Versement Employeur et prestations versées	(12 362)
Rendement attendu des actifs	(3 367)
Autres	12 541
Solde au 31 décembre 2023	45 179

5.9.2 Provisions pour opérations fin de cycle

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, Framatome a l'obligation juridique de procéder lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles à leur mise en sécurité et à leur démantèlement (cf 2.9). Pour cela des provisions pour opérations de fin de cycle sont constituées. Elles couvrent pour l'essentiel l'usine de Romans-sur-Isère (installation nucléaire de base n° INB63-U).

Un audit a été réalisé en 2023 sur l'évaluation du démantèlement de l'INB63-U à la demande de l'autorité administrative chargée du contrôle des charges nucléaires long terme. Framatome a reçu le 29/12/23 les prescriptions de la DGE, qui feront l'objet d'une étude d'impact puis d'une validation par les instances de gouvernance de Framatome courant 2024 avec mise à jour des provisions. Lors de ce processus, sera également étudié le prolongement de l'exploitation de l'INB63-U en lien avec les futurs EPR2, pour 10 années supplémentaires soit jusqu'en 2060.

Evolution des provisions :

(en milliers d'euros)	Framatome SAS	Dont INB63-U
Montant à l'ouverture (1er janvier 2023)	168 300	110 627
Dotations	4 826	0
Reprises	(2 653)	0
Actualisation nette	7 598	5 376
Autres	(3 696)	(3 129)
Montant à la clôture de l'exercice	174 375	112 874

Les provisions de l'INB63-U se répartissent en 78,3% pour démantèlement, 21,2% pour reprise et conditionnement des déchets et 0,5% pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites. Les principales évolutions des provisions pour opérations de fin de cycle au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- La mise à jour aux conditions économiques de l'année 2023 des devis et leurs révisions augmentent les provisions de 4,8 millions d'euros ;
- Les dépenses de l'année génèrent une reprise consommée de 2,6 millions d'euros ;
- L'actualisation nette a un effet à la hausse des provisions pour 7,6 millions d'euros.

Taux retenus pour le calcul des provisions (cf 2.9.2) au 31/12/2023 :

- A. Taux d'actualisation brut : 4,9% (4,8% au 31/12/2022)
 B. Taux d'inflation prévisionnelle : 2,1% (2,2% au 31/12/2022)
 C. Inflation année 2023 retenue (pour révision des devis) : 4,9%
 Le taux net d'actualisation (A – B) s'établit à 2,80 %. (2,6% au 31/12/2022)

A noter que le taux net d'actualisation plafond défini par la réglementation s'établit à 2,82 % au 31 décembre 2023 (2,85% au 31/12/2022).

Les évaluations aux conditions économiques de 2023 de ces provisions sont de 355,3 millions d'euros dont la répartition est la suivante :

(en milliers d'euros)	2023		2022	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
Total des provisions fin de cycle	355 307	174 375	332 450	168 300
dont Provisions art. L594-2 du Code de l'environnement	255 665	112 874	243 490	110 627
dont Provisions hors art. L594-2 du Code de l'environnement	99 642	61 501	88 960	57 673

Les provisions sont ainsi de 174,4 millions d'euros en valeur actualisée à fin 2023. Elles n'intègrent pas d'aide publique et, hormis celles pour décontamination des outillages, pas de financement par des tiers.

5.9.3 Provisions pour passifs environnementaux

En complément des provisions pour opérations de fin de cycle, ont été constituées des provisions pour traitement des déchets d'exploitation (comptabilisées en provisions pour autres charges).

Au 31 décembre 2023, elles s'élèvent à 58,4 millions d'euros et couvrent pour l'essentiel les coûts de traitement, de transport et de stockage des déchets générés par l'exploitation des activités combustible.

Ces provisions sont révisées chaque année en fonction des déchets d'exploitation générés durant l'année.

5.10 Dettes - Etats des échéances et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18	18	-	-
Total dettes financières	18	18	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	8 182 534	4 490 622	590 664	3 101 248
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422 004	422 004	-	-
Dettes fiscales et sociales :				
- Personnel et comptes rattachés	224 987	224 987	-	-
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 327	98 327	-	-
- Etat et autres collectivités publiques :				
. Taxe sur la valeur ajoutée	112 078	112 078	-	-
. Autres impôts et taxes	20 030	20 030	-	-
. Impôts sur les bénéfices	43 010	43 010	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 464	44 464	-	-
Groupe et associés (1)	400 534	400 534	-	-
Autres dettes	21 450	21 450	-	-
Instruments de trésorerie	5 628	3 222	2 406	-
Total autres dettes	1 392 512	1 390 106	2 406	-
Produits constatés d'avance (2)	433 206	391 532	40 884	790
Total des dettes brutes	10 008 270	6 272 278	633 954	3 102 038

(1) Le poste Groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie des filiales de Framatome.

(2) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à la comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

(en milliers d'euros)	2022	2023
Dettes - charges à payer		
Dettes fournisseurs	425 030	374 844
Dettes sociales et fiscales	272 757	324 271
Dettes sur immobilisations	26 302	40 143
Autres dettes	143	10 304

5.11 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les avances et acomptes reçus pour un total de 8 182 534 milliers d'euros sont essentiellement des avances et acomptes sur des contrats commerciaux, notamment se reporter à la note 5-5 Créances clients.

5.12 Ecart de conversion

Compte tenu des modalités de conversion décrites dans les principes et méthodes comptables, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2023 correspondent à un écart de conversion net actif.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Répartition par Business Unit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Combustible	840 355	758 433
Projets et Composants	879 765	1 055 974
Base Installée	749 173	646 111
Instrumentation et Contrôle-commande	146 423	119 233
Direction Technique et Ingénierie	30 539	17 604
Corporate	29 137	27 873
Chiffre d'affaires	2 675 392	2 625 228

Répartition par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Afrique	120 502	74 530
Amérique	113 206	107 243
Asie	211 461	259 451
Europe (hors France)	594 028	526 558
France	1 632 044	1 657 446
Océanie	4 151	-
Chiffre d'affaires	2 675 392	2 625 228

6.2 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués par :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Achats de sous-traitance	709 694	690 160
Achats non stockés de matières et fournitures	123 659	92 042
Personnel intérimaire	7 646	9 525
Autres services extérieurs	482 984	488 596
Total des autres achats et charges externes	1 323 983	1 280 323

6.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont constitués de :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôts et taxes sur rémunérations	39 970	31 876
Contribution Economique Territoriale	12 775	14 589
Taxes foncières	5 582	4 797
Impôts et taxes exigibles à l'étranger	1 328	12
Contribution sociale de solidarité	2 903	1 732
Taxes INB	1 528	1 528
Autres taxes	1 409	994
Total des impôts et taxes	65 495	55 528

6.4 Dotations et reprises d'exploitation

(en milliers d'euros)	Dotations		Reprises	
	2023	2022	2023	2022
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	33 730	32 830	-	-
Immobilisations corporelles	120 963	105 160	-	21
Actifs coûts démantèlement	2 033	2 169	-	-
Total des amortissements	156 726	140 159	-	21
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	7 523	5 742	3 484
Actif circulant				
. Stocks et en cours	1 139	2 119	3 047	48 627
. Autres actifs	-	13 788	10 656	501
Total dépréciations	1 139	23 430	19 445	52 612
Total Provisions pour risques et charges	128 554	124 877	93 957	126 554
Total amortissements, dépréciations et provisions	286 419	288 466	113 402	179 187

6.5 Résultat financier

Le résultat financier est réparti comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Dividendes (1)	53 794	37 797
Autres produits nets des participations	11 685	7 681
Revenus des TIAP	901	276
Résultat de change	(5 840)	(2 575)
Dotations aux provisions à caractère financier, dont :	(61 675)	(16 037)
- Filiales et GIE	(57 000)	(6 271)
- Dépréciations des TIAP	-	(6 772)
- charge d'actualisation des avantages au personnel	(4 633)	(1 571)
- charge d'actualisation des provisions nucléaires	-	(978)
Reprises de provisions à caractère financier dont :	19 303	23 766
- Filiales et GIE	11 141	22 887
- Dépréciations des TIAP	3 720	-
Autres éléments financiers dont :	(11 842)	(13 314)
- Filiales et GIE	(5 358)	(6 443)
- Charges de désactualisation	(7 797)	(7 248)
Résultat financier	6 326	37 594

(1) Les dividendes sont détaillés dans la note 5.3.3

6.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est réparti comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Pénalités sur contrats	(2 606)	7 024
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(19 357)	(17 933)
Résultat sur cessions de TIAP	788	3 437
Résultat sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(17 187)	(851)
Résultat sur cessions immobilisations financières	(5 027)	-
Subventions d'investissements	2 672	2 441
Autres éléments exceptionnels	(195)	(1 030)
Résultat exceptionnel	(40 912)	(6 912)

6.7 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est constitué de :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt Société	45 357	28 062
Crédits d'impôts	(32 104)	(30 808)
Impôt dus à l'étranger	823	484
	14 076	(2 262)

Les crédits d'impôts comprennent principalement un crédit impôt recherche pour 31 575 milliers d'euros. Le résultat fiscal au titre de l'exercice est bénéficiaire.

L'impôt recalculé sur la base du résultat courant imposable, d'une part, et du résultat exceptionnel imposable, d'autre part, se ventile de façon suivante :

(en milliers d'euros)	Base	Impôts	Résultat net
Résultat courant	186 361	(23 342)	163 019
Résultat exceptionnel	(40 912)	9 266	(31 646)
Participation	-	-	-
	145 449	(14 076)	131 373

6.8 Conséquences des dispositions fiscales

Tableau des accroissements et allègements de la dette future d'impôts non comptabilisés :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	89 399	70 041
Subventions d'investissements	-	-
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	-	-
Ecarts de conversion actif	1 434	1 110
Autres charges déduites d'avance	-	-
Plus value à long terme en sursis d'imposition	-	-
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	90 833	71 151
Total passif d'impôt futur (1)	23 462	18 378
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels	-	-
Pertes potentielles sur contrat à long terme	75 733	50 045
Provisions pour retraites et obligations similaires	30 240	31 120
Autres risques et charges provisionnés	159 064	156 031
Charges à payer	13 926	9 390
Ecart d'évaluation positif des titres d'OPCVM	12 101	6 061
Ecart de conversion passif	35	801
Autres produits taxés d'avance	41 668	43 193
Déficits reportables fiscalement		3 686
Total bases allègement de la dette future d'impôt	332 767	300 327
Total actif d'impôt futur (1)	85 954	77 575
Situation fiscale nette	62 492	59 196
 (1) Taux d'impôt	 25,83%	 25,83%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés	25,00%	25,00%
Dont Contribution sociale sur l'impôt	3,30%	3,30%

7. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Remplacement des générateurs de vapeur de la centrale de Koeberg (Afrique du Sud)

Dans le cadre du contrat conclu entre ESKOM et Framatome pour le remplacement des générateurs de vapeurs des unités 1 et 2 de la centrale de Koeberg, une procédure d'arbitrage CCI a été initiée par ESKOM le 22 février 2021 et plusieurs disputes font l'objet de procédures d'adjudication.

Dans les faits, Framatome est en position de demandeur à la procédure. Le litige porte notamment sur les conséquences pour Framatome et ses sous-traitants du décalage du remplacement de générateurs de vapeurs dans les arrêts 125 (mars 2021) et 225 (janvier 2022) en raison de retards imputables à ESKOM, ainsi que sur des pénalités de retard qui ont été appliquées par ESKOM et dont Framatome demande le remboursement à minima partiel suite à des décisions d'adjudication. Prises globalement, les demandes de Framatome s'élèvent à environ 140 millions euros.

Le 21 juin 2022, le Tribunal arbitral a rendu une sentence partielle sur sa compétence et sur la recevabilité de certaines demandes de Framatome. Il a par ailleurs admis l'inclusion à l'arbitrage d'un certain nombre de nouvelles disputes jusqu'alors en phase d'adjudication.

Framatome a soumis son mémoire en demande le 17 mars 2023 et ESKOM a soumis son mémoire en défense le 20 octobre 2023.

La procédure devrait se terminer courant 2025 selon le calendrier actuellement prévu.

Litige relatif à l'ajustement de prix dans le cadre de l'acquisition de société du groupe Efinor

Aux termes d'un contrat de cession et d'acquisition de titres et de fonds de commerce en date du 6 mai 2022, Framatome a procédé à l'acquisition de filiales et de fonds de commerce détenus par Efinor.

Le Contrat de Cession prévoit les modalités de calcul du prix de cession provisoire et du prix de cession définitif, lequel correspond à la somme du Prix de Cession Provisoire et de l'ajustement de prix de cession (l'Ajustement de Prix).

En application des stipulations du Contrat de Cession, et en raison d'un désaccord entre les Parties sur le montant de l'Ajustement de Prix, les Parties ont désigné un expert avec pour mission de résoudre leur désaccord. L'expert a conclu à un ajustement de prix de 4,5 millions d'euros en faveur de Framatome.

Après que l'expert a rendu ses conclusions, Efinor a contesté lesdites conclusions et refusé de procéder au paiement de l'ajustement de prix décidé par l'expert (notamment en bloquant la libération de sommes séquestrées).

Framatome a initié un arbitrage CCI le 13 octobre 2023 pour obtenir le paiement de l'ajustement de prix décidé par l'expert désigné.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 Crédit-bail

Framatome n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail.

8.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Pour l'exercice, elles s'élèvent à 82,307 millions d'euros.

8.3 Note sur les effectifs

L'effectif moyen salarié pendant l'exercice 2023 a été de 11 045 personnes.

Il se répartit entre :

Ingénieurs et cadres	5 575
Collaborateurs	3 529
Personnel ouvrier	1 941

8.4 Information sur les sociétés de groupe

La société Framatome, filiale d'EDF, est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF en 2023.

La société EDF SA est identifiée par le SIREN n° 552 081 317 et son siège social est situé 22-30 avenue de Wagram Paris 8ème.

8.5 Entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe Framatome	Groupe EDF
Immobilisations Financières		
Titres de participation	1 414 556	23 280
Créances rattachées à des participations	61 710	3 439
Autres immobilisations financières		-
Créances		
Créances Clients et comptes rattachés	56 091	6 749 583
Avances et Acomptes versés	42 114	-
Autres créances	13 047	864 652
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 513	20 885
Avances et Acomptes reçus	12 068	7 495 457
Autres dettes	366 552	-
Résultat d'exploitation		
Chiffre d'affaires et redevances	156 030	1 978 051
Achats	239 404	55 674
Résultat Financier		
Produits des participations	53 494	300
Produits des créances et autres prêts	3 773	13 166

8.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société sont le Président, le Directeur Général et les administrateurs.

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations et avantages de toute nature et des jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

<i>(en euros)</i>	2023
Président et Directeur Général (1)	798 607
Administrateurs indépendants (2)	80 000

(1) Rémunérations fixées par le Conseil de Surveillance.

(2) le Conseil de Surveillance réuni le 15 février 2023 a fixé le montant des jetons de présence des membres indépendants à 80 000 euros.

8.7 Instruments financiers et exposition aux risques

Risque de change

La politique de Framatome vise à couvrir les risques de change générés par l'activité commerciale et financière, dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats), la Société met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture.

Au 31/12/2023, Framatome SAS n'a qu'un seul prêt intra-groupe en devise de 2 M GBP accordé en mars 2022 à sa filiale BHR. Celui-ci a été couvert en fonction de l'échéancier prévisionnel de remboursement.

Risque sur matières premières

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture du risque sur matières premières au 31 décembre 2023.

Risque de contrepartie

Framatome n'est pas exposé au risque de contrepartie externe au groupe EDF, ses couvertures de change étant réalisées uniquement avec la Salle des Marchés d'EDF.

Risques de taux

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture de taux au 31 décembre 2023.

Risques sur actions

Les OPCVM actions détenues par Framatome au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marchés des instruments financiers de change ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de cash-flows futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers.

Les couvertures mises en place sont uniquement relatives à des contrats commerciaux (clients et fournisseurs).

Montants notionnels en milliers d'euros par date de maturité	2024	2025	2026	2027	2028	> 5ans	Total	Valeur de marché	Cours Moyen
USD/EUR	128 668	67 647	53 245	23 296	-	-	272 857	1 756	1,08
SEK/EUR	148	-	-	-	-	-	148	7	11,62
JPY/EUR	39 462	34 788	31 330	-	-	-	105 581	(2 907)	149,36
GBP/EUR	-	767	767	773	-	-	2 307	29	0,83
CAD/EUR	136	139	70	-	-	-	345	(1)	1,45
TOTAL	168 415	103 342	85 413	24 069	-	-	381 239	(1 117)	

8.8 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans la liste des sites éligibles fixés par l'arrêté du 24/01/2014 modifié par l'arrêté du 24/2/2017, Framatome a des quotas gratuits au titre de l'annexe II. De nouveaux quotas ont été alloués pour la période 2021-2025 par l'arrêté du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021. Ces quotas viennent de l'activité Creusot Forge.

Framatome n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas de droits d'émission. En 2023, Framatome SAS a acheté 3700 quotas de CO2 pour une valeur de 349 650€ au titre de la consommation 2022 et Framatome SAS a utilisé 1 323 quotas alloués pour la conso 2023.

Fin 2023, Framatome a comptabilisé une provision de 454 mille euros (6580 quotas à 69 euros) pour les achats de quotas de CO2 à réaliser en 2024 au titre de la consommation 2023 (allocation restante de 4 720 quotas).

Quotas d'émissions attribués à titre gratuit (en tonnes de CO2) :

(En tonnes de CO2)	2021	2022	2023
Quotas achetés (en N pour conso N-1)		1 793	3 700
Cumul quotas achetés	0	1 793	5 493
Solde phase 2013-2020	1 229		
Quotas alloués phase 2021-2025	6 346	7 366	4 720
Cumul quotas alloués	7 575	14 941	19 661
Quotas restitués phase 2021-2025	9 368	11 066	11 300
Cumul quotas restitués	9 368	20 434	31 734
Solde cumul	-1 793	-3 700	-6 580

Note : lors de la phase 2013-2020 cumul des quotas alloués 93 856 quotas alloués et 92627 quotas restitués soit un solde de 1229 quotas

8.9 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés				
Commandes d'investissements	576 206	332 916	235 477	7 813
Engagements d'achats fermes pluri-annuels	667 791	200 347	466 848	596
Loyers futurs minimaux de location simple	74 851	12 541	50 164	12 146
Garanties d'exploitation données	345 827	173 461	84 058	88 308
Autres engagements réciproques	101 599	699	-	100 900
Total des engagements liés à l'exploitation	1 766 274	719 964	836 547	209 763
Nantissements accordés	-	-	-	-
Hypothèques accordées	-	-	-	-
Autres garanties de financement données	172 301	132 805	13 759	25 737
Total des engagements liés au financement	172 301	132 805	13 759	25 737
I. Total engagements donnés	1 938 575	852 769	850 306	235 500
Engagements reçus				
Engagements de ventes fermes pluri-annuels	6 987 221	2 132 630	3 441 312	1 413 279
Garanties de marché reçues	205 539	69 689	124 224	11 626
Autres garanties d'exploitation reçues	14 509	2 156	12 245	108
Total des engagements liés à l'exploitation	7 207 269	2 204 475	3 577 781	1 425 013
Garanties de financement reçues				
Autres garanties de financement	834	834	-	-
Total des engagements liés au financement	834	834	-	-
II. Total engagements reçus	7 208 103	2 205 309	3 577 781	1 425 013

Framatome
Société par Actions Simplifiée
au capital de 706.690.542,60 euros
Siège social : Tour AREVA - 1, place Jean Millier – 92400 Courbevoie
379 041 395 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

DECISIONS DES ASSOCIES

PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE

DU 29 MARS 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Pour extrait certifié conforme



Grégoire PONCHON
Directeur Général

QUATRIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice)

Les Associés, ayant constaté que l'exercice 2023 se solde par un bénéfice de **131.373.048,13 €**,
décident d'affecter ce bénéfice comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	131.373.048,13 €
5% affecté à la réserve légale	- 6.568.652,41 €
Se traduisant par un solde de	124.804.395,72 €
représentant un bénéfice distribuable de	124.804.395,72 €
A titre de dividendes aux associés :	- 62.816.937,12 €
(soit un dividende de 0,48 € par action pour chacune des 130.868.619 actions composant le capital social)	
Le solde au compte « Autres Réserves », soit	61.987.458,60 €

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 13 septembre 2024.
Les Associés prennent acte qu'un dividende global de (i) 52.347.447,60€ a été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, (ii) 81.138.543,78 € a été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et (iii) 48.421.389,03€ a été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Framatome

Société par actions simplifiée

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Framatome

Société par actions simplifiée

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société Framatome,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Framatome relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société qui ont pour objet de recenser, d'évaluer et de traduire au plan comptable les risques et les litiges, sous la forme de provisions ou de passifs éventuels. Nous avons également vérifié que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans la note 7 « Litiges et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes annuels ;
- Votre société constate le chiffre d'affaires et le résultat des contrats long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.2 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison et leurs évolutions par rapport à l'exercice précédent. Nous avons examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et revu les calculs effectués ;

- Les notes 2.9 et 5.9.2 « Provisions pour opérations de fin de cycle » de l'annexe aux comptes annuels décrivent les modalités d'évaluation des provisions pour le démantèlement des installations nucléaires et la gestion long terme des déchets. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des estimations qui en résultent et le caractère approprié des informations fournies en annexe ;
- Comme décrit dans la note 2.2.1 « Titres de participation et autres titres immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels, votre société apprécie la valeur d'utilité des titres de participation sur la base de critères, tels que la situation nette ou les flux de trésorerie actualisés, et constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur d'utilité de ces titres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

 Marc de Villartay

Marc de Villartay

FRAMATOME SAS

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

ETATS FINANCIERS **au 31 décembre 2023**

Annexe aux comptes sociaux

Le Président

Bernard FONTANA

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou variations

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
COMPTE DE RESULTAT (1/2)	7
COMPTE DE RESULTAT (2/2)	8
1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
1.1 Gestion de la crise ukrainienne	9
1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences	9
1.2.1 Plan de relance	9
1.2.2 Programmes de standardisation et programme OpEx	10
1.2.3 Programme EXCELL in Quality	11
1.3 Principaux événements liés aux opérations	11
1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires	11
1.3.2 Projet Viviane	11
1.3.3 Fraude documentaire constatée chez le fournisseur JSW	11
1.3.4 Projets EPR	12
1.3.4.1 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3	12
1.3.4.2 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C	12
1.3.4.3 Contrat de construction du réacteur EPR Sizewell C	13
1.3.4.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2	13
1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3	13
1.3.6 Programme EPR2	14
1.3.7 Projet Paluel 2	14
1.3.8 Remplacement de générateurs de vapeur (RGV) et de coudes primaires (RCCP) pour le parc français	15
1.3.9 Projet Koeberg (Afrique du Sud)	15
1.3.10 Corrosion sous contrainte	15
1.3.11 Projet Hanhikivi	15
1.4 Opérations de croissance externe	16
1.4.1 Fusion de l'activité contrôle commande de Framatome Grenoble SAS	16
1.4.2 Réorganisation des activités des entités britanniques	16
1.4.3 Achat de la captive de réassurance Pitco Reinsurance S.A.	17
1.4.4 Acquisition de Jeumont Electric	17
1.5 Filiales et participations	17

1.5.1	Liquidation de WECAN	17
1.5.2	Framatome GmbH	17
1.5.3	Framatome ARC	17
1.6	Développement de la marque Framatome	18
2.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	19
2.1	Evaluation des actifs incorporels et corporels	19
2.2	Immobilisations financières.....	20
2.2.1	Titres de participation et autres titres immobilisés	20
2.2.2	Autres immobilisations financières.....	20
2.2.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	21
2.3	Stocks et en-cours	21
2.4	Créances et dettes	21
2.4.1	Evaluation des créances et dettes	21
2.4.2	Reconnaissance du chiffre d'affaires	22
2.5	Instruments financiers.....	22
2.6	Valeurs mobilières de placement.....	23
2.7	Comptes courants financiers.....	23
2.8	Provisions pour risques et charges.....	23
2.9	Provisions pour opérations de fin de cycle	24
2.9.1	Nature et évaluation des provisions	24
2.9.2	Taux d'actualisation et d'inflation	24
2.9.3	Traitement comptable	25
2.10	Dettes Financières.....	26
2.11	Informations fiscales.....	26
3.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	26
4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	26
5.	NOTES SUR LE BILAN.....	27
5.1	Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles	27
5.2	Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles	28
5.3	Immobilisations financières.....	28
5.3.1	Variations des immobilisations financières	28
5.3.2	Dépréciation des titres de participations	29
5.3.3	Tableau des Filiales et Participations.....	29
5.3.4	Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P).....	29
5.4	Stocks.....	31
5.5	Créances clients	31
5.6	Créances - Etat des échéances et produits à recevoir	32

5.7	Trésorerie.....	33
5.8	Capitaux propres.....	33
5.8.1	Capital social.....	33
5.8.2	Primes d'émission et d'apport	33
5.8.3	Report à nouveau	33
5.9	Provisions pour risques et charges.....	34
5.9.1	Provisions pour retraites et obligations similaires	34
5.9.2	Provisions pour opérations fin de cycle	36
5.9.3	Provisions pour passifs environnementaux.....	37
5.10	Dettes - Etats des échéances et charges à payer	38
5.11	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	38
5.12	Ecart de conversion	38
6.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	39
6.1	Chiffre d'affaires	39
6.2	Autres achats et charges externes	39
6.3	Impôts et taxes	40
6.4	Dotations et reprises d'exploitation.....	40
6.5	Résultat financier.....	41
6.6	Résultat exceptionnel.....	41
6.7	Impôt sur les bénéfices	42
6.8	Conséquences des dispositions fiscales	42
7.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	43
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	44
8.1	Crédit-bail.....	44
8.2	Recherche et développement	44
8.3	Note sur les effectifs	44
8.4	Information sur les sociétés de groupe	44
8.5	Entreprises liées.....	45
8.6	Rémunération des mandataires sociaux.....	45
8.7	Instruments financiers et exposition aux risques.....	46
8.8	Quotas d'émission de gaz à effet de serre	47
8.9	Engagements hors bilan.....	48

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2023			2022
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement		323 786	115 436	208 351	214 969
Concessions, brevets et droits similaires		154 651	82 531	72 120	59 804
Fonds commercial		828 091	-	828 091	743 280
Autres immobilisations incorporelles		26 366	31	26 335	-
Immobilisation incorporelles en cours		82 926	-	82 926	84 810
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		2 374	-	2 374	1 861
Total immobilisations incorporelles	5.1 + 5.2	1 418 194	197 998	1 220 196	1 104 724
Terrains		38 984	6 916	32 067	28 433
Constructions		461 230	155 208	306 022	308 364
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		1 037 593	527 772	509 821	496 826
Autres immobilisations corporelles		169 409	49 410	119 999	116 114
Immobilisations corporelles en cours		368 364	1 643	366 720	285 623
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles		9 592	-	9 592	4 991
Total immobilisations corporelles	5.1 + 5.2	2 085 171	740 950	1 344 222	1 240 352
Participations		1 445 982	86 944	1 359 038	1 492 836
Créances rattachées à des participations		84 847	-	84 847	101 377
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)	5.3.4	96 163	3 186	92 977	87 520
Autres titres immobilisés		900	-	900	900
Prêts		5 816	-	5 816	234
Autres immobilisations financières		5 485	-	5 485	5 041
Total immobilisations financières	5.3	1 639 192	90 130	1 549 062	1 687 908
Total actif immobilisé		5 142 558	1 029 078	4 113 480	4 032 985
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		159 671	9 253	150 417	116 294
En-cours de production		191 155	312	190 843	170 155
Produits intermédiaires et finis		206 319	4 241	202 078	190 340
Marchandises		-	-	-	-
Total stocks et en-cours	5.4	557 145	13 807	543 338	476 789
Avances et acomptes versés sur commandes		223 767	-	223 767	288 160
Créances clients et comptes rattachés	5.5	7 514 362	3 452	7 510 910	7 092 372
Autres créances		1 018 456	-	1 018 456	951 964
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total créances	5.6	8 532 817	3 452	8 529 366	8 044 336
Valeurs mobilières de placements		-	-	-	-
Instruments de trésorerie		5	-	5	5
Disponibilités		32 309	-	32 309	18 377
Total trésorerie	5.7	32 313	-	32 313	18 381
Charges constatées d'avance		19 744	-	19 744	44 845
Total actif circulant		9 365 787	17 258	9 348 528	8 872 511
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		1 434	-	1 434	971
Total Actif		14 509 778	1 046 336	13 463 442	12 906 467

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Capital social	5.8.1	706 691	706 691
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.8.2	1 636 603	1 636 603
Réserve légale		27 842	22 145
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Autres réserves		235 237	184 088
Report à nouveau	5.8.3	-	(4 755)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		131 373	113 949
Subventions d'investissement		41 842	41 569
Provisions réglementées		89 399	70 042
Total capitaux propres	5.8	2 868 987	2 770 332
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		5 010	67
Total autres fonds propres		5 010	67
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		133 875	122 918
Provisions pour charges		447 220	402 457
Total provisions pour risques et charges	5.9	581 095	525 375
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières divers		18	18
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.11	8 182 534	7 800 436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		422 004	541 522
Dettes fiscales et sociales		498 432	426 380
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 464	38 071
Autres dettes		421 984	465 856
Instruments financiers		5 628	2 301
Produits constatés d'avance		433 206	335 374
Total dettes	5.10	10 008 270	9 609 959
Ecarts de conversion passif	5.12	81	734
Total Passif		13 463 442	12 906 467

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de produits		1 072 782	1 192 308
Prestations de services		1 602 610	1 432 920
Chiffre d'affaires	6.1	2 675 392	2 625 228
Production stockée		23 192	(257 499)
Production immobilisée		49 588	41 155
Subventions d'exploitation		15 745	15 726
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.4	113 402	179 187
Transferts de charges		14 133	4 278
Autres produits		126 800	134 202
Total produits d'exploitation		3 018 252	2 742 277
Charges d'exploitation			
Achat de marchandises		350	181
Variation de stocks (marchandises)		8 924	9 691
Achats de matières premières et autres approvisionnements		140 541	103 514
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		(30 472)	(15 736)
Autres achats et charges externes	6.2	1 323 983	1 280 323
Impôts taxes et versements assimilés	6.3	65 495	55 528
Salaires et traitements		658 146	589 196
Charges sociales		364 926	324 915
Dotations d'exploitation	6.4	286 419	288 466
Autres charges		18 674	24 551
Total des charges d'exploitation		2 836 985	2 660 630
Résultat d'exploitation		181 266	81 647
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée		863	427
Perte supportée ou bénéfice transféré		2 094	1 069
Produits financiers			
De participations		68 273	44 790
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		901	276
Autres intérêts et produits assimilés		14 124	3 019
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		19 303	23 766
Transferts de charges		-	-
Différences positives de change		20 178	24 524
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		122 779	96 375
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		61 676	16 037
Intérêts et charges assimilées		33 138	17 834
Différences négatives de change		21 640	24 910
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		116 453	58 781
Résultat financier	6.5	6 326	37 594
Résultat courant avant impôts		186 361	118 599

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		2 962	7 873
Sur opérations en capital		17 438	18 078
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations		4 914	3 574
Transfert de charges		-	-
Total des produits exceptionnels		25 314	29 525
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		6 937	2 189
Sur opérations en capital		33 202	12 186
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 087	22 063
Total des charges exceptionnelles		66 226	36 437
Résultat exceptionnel	6.6	(40 912)	(6 912)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	6.7	14 076	(2 262)
Résultat net		131 373	113 949

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 13 463 442 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 131 373 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Cette annexe comprend :

- une description des faits marquants et de l'activité de l'exercice ;
- une description des principes et méthodes comptables appliqués ;
- une description des événements postérieurs à la clôture de l'exercice ;
- des notes sur le bilan ;
- des notes sur le compte de résultat ;
- une description des litiges et passifs éventuels identifiés à la date de clôture des comptes ;
- différentes informations complémentaires.

Ces notes et tableaux font partie des comptes annuels qui seront soumis à l'approbation des actionnaires. Ils comprennent les données des sociétés en participation et des établissements stables à l'étranger de Framatome SAS.

1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Gestion de la crise ukrainienne

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe le 24 février 2022, l'Union européenne a adopté une série de sanctions à l'encontre de la Fédération de Russie comprenant des sanctions de nature économique et diplomatique ainsi que des mesures contre des individus et des organisations. Des mesures similaires ont été adoptées par des pays partenaires de l'Union européenne comme les Etats-Unis et le Royaume Uni.

Pour assurer la conformité de ses activités aux régimes de sanctions, Framatome dispose d'une organisation et de politiques et procédures dédiées. Framatome a pris les dispositions nécessaires pour respecter les sanctions contre la Russie dans le cadre de son programme de conformité, à travers une veille réglementaire continue, et l'analyse des restrictions qui pourraient s'appliquer à ses transactions et à ses activités.

L'entreprise a par ailleurs renforcé les garanties exigées de ses contreparties en matière de respect des sanctions ainsi que ses processus de due diligence, en conformité avec les politiques d'EDF en la matière.

À ce jour, les sanctions adoptées à l'encontre de la Russie ont eu un impact limité sur les activités de Framatome. Cet état des lieux fait l'objet de réévaluations régulières dans le respect des mesures décidées par les autorités françaises.

1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences

1.2.1 Plan de relance

Le plan « France Relance », lancé en septembre 2020 au lendemain de l'épidémie Covid-19 afin de redresser l'économie française et de créer de nouveaux emplois, est pleinement dans sa phase d'exécution. Les 100 Md€ de budget total, incluant 470 M€ pour le nucléaire, sont en voie d'être consommés. Dans ce cadre, Framatome poursuit l'exécution des 10 projets sur lesquels il a été lauréat.

Dans la poursuite de ses actions de relance, le Gouvernement français a lancé en 2022 le plan « France 2030 », doté de 30 Md€ déployés sur 5 ans, visant à développer la compétitivité industrielle et les technologies et répondant aux objectifs « mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire ». Dans ce cadre, 1,2 Md€ sont consacrés au nucléaire : (i) développement de réacteurs innovants (SMR NUWARD et soutien aux startups proposant des concepts fission et fusion), (ii) solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs, (iii) Multi Recyclage en REP (MRREP), (iv) déploiement d'outils de recherche performants et renouvelés.

D'ores et déjà, Framatome est directement impliqué dans 3 projets de « France 2030 » et agit en soutien du projet NUWARD et de plusieurs startups développant des concepts innovants. Le deuxième appel à projets, qui sera ouvert en 2024, devrait permettre une implication plus importante, sur les questions d'industrialisation et de développement de combustibles en accompagnement des startups, dans le cadre du Framatome Nuclear Innovation Hub (F-NIH).

Les aides de France Relance sur ces projets sont versées sous forme de subventions, entre 2021 et 2024, en fonction du déploiement des projets.

1.2.2 Programmes de standardisation et programme OpEx

Le programme de Standardisation initié en 2021 s'est poursuivi en 2023, avec les principales avancées suivantes :

- Validation par EDF de l'utilisation de la plateforme produit modulaire standard de Framatome pour le projet export JNPP. Par extension, toute nouvelle offre chaudière export hors UK sera faite suivant le design standard. Une réflexion est en cours pour proposer également ce design standard sur les futurs programmes UK au-delà de Sizewell ;
- Définition d'une plateforme modulaire standard pour le Contrôle Commande de sûreté de l'EPR, applicable sur EPR2 ;
- Progression du plan de standardisation de l'Instrumentation du Contrôle Commande ;
- Développement d'une plateforme standard modulaire pour l'assemblage combustible GAIA couvrant les besoins des réacteurs à eau pressurisée ;
- Support renforcé de l'organisation Produit à la démarche d'amélioration qualité interne usines et vers les fournisseurs.

Ce programme de standardisation supporte également le programme de montée en capacité des usines de composants de la Business Unit Projet et Composants (PCM) pour atteindre la cible de capacité à 1,5 puis 2 EPR / an. Les 3 usines PCM de St Marcel, Jeumont, et nouvel atelier Inox au Creusot ont été redimensionnées pour fonctionner en production de série, suivant les principes du Lean, avec des Lead Time réduits.

De manière générale, Framatome a accéléré le déploiement de son programme « Flow & Waste », s'inscrivant pleinement dans l'initiative « Temps Métal » d'EDF, afin d'atteindre les objectifs de réduction du Lead Time des fabrications. Cette démarche s'étend à toutes les Business Units (BU), par la mise en place progressive de Responsables Produit, chargés de la performance globale de leur produit sur le marché. Le Lead Time devient un indicateur de performance privilégié par Framatome, après la Sûreté, la Sécurité et la Qualité.

Le programme de mise en œuvre du Product Lifecycle Management (PLM), soit la gestion du cycle de vie d'un produit, a par ailleurs été poursuivi suivant le planning prévu pour permettre l'exécution du projet EPR2. Les fonctionnalités PLM couvrent désormais l'industrialisation, et commencent à être déployées en usine.

1.2.3 Programme EXCELL in Quality

Le programme « Excell in Quality » a été poursuivi en 2023, avec un focus particulier sur :

- Le déploiement de l'outil QRQC (Quick Response Quality Control) dans toutes les usines PCM et Fuel ;
- La maîtrise des procédés de fabrication avec leur qualification suivant méthode IPA (« Industrial Process Approval ») ;
- L'extension de la maîtrise des procédés à nos fournisseurs clé ;
- La poursuite du déploiement des programmes SQD (« Supplier Quality Development »).

Le programme Excell in Quality a permis pour la 3^{ème} année successive de poursuivre la réduction du taux de fréquence des événements Qualité impactant nos clients, qui est passé par les valeurs suivantes (en nombre d'événements par million d'heures travaillées) : 57 fin 2020, 41 fin 2021, 30 fin 2022, et 20 à fin décembre 2023.

On note également une diminution analogue du taux de fréquence de tous les événements qualité internes, et une nette diminution du nombre d'événements qualité majeurs, qui passe au dessous de 1 par mois.

Notre école d'inspecteurs Qualité, l'Inspection Academy, a fait le plein de stagiaires cette année, avec une forte participation d'EDF.

Le programme Excell in quality sera poursuivi en 2024 avec un focus renforcé sur les actions de terrain, et le management visuel de l'amélioration Qualité par Produit.

1.3 Principaux événements liés aux opérations

1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires

Concernant son activité de fabrication de composants et de forgés, Framatome a, en 2023, mené à son terme le plan d'actions visant à traiter les écarts sur les procédés de TTD local :

- Finalisation des dossiers support aux Attestations de Conformité du pressuriseur et des Générateurs de Vapeur Flamanville 3 (validation ASN obtenue fin 2023) et des Générateurs de vapeur de Remplacement pour la tranche de Nogent sur Seine 1 (validation ASN décalée à 2024 compte tenu du report du remplacement du GV par EDF) ;
- Achèvement des programmes d'essais mécaniques pour confirmer l'impact sur les propriétés matériaux.

Framatome n'a pas reçu de réclamation formelle de la part de ses clients et estime que la société n'aura pas à engager des travaux lourds de réparation ou de remplacement d'équipements.

1.3.2 Projet Viviane

À la suite du démarrage des premiers EPR, Framatome a réalisé un retour d'expérience complet qui s'est traduit en un plan d'actions, conduit dans le cadre d'un projet (le projet Viviane), visant à optimiser les modalités de démarrage et d'exploitation des EPR.

1.3.3 Fraude documentaire constatée chez le fournisseur JSW

Des irrégularités ont été révélées en 2022 chez le fournisseur JSW (Japon) tant au niveau documentaire qu'en terme d'opérations non tracées (CFSI). Les cas identifiés sont classés par typologie et revus de

façon systématique par un groupe de travail incluant Framatome selon une méthodologie définie en début d'année 2023.

Les membres du groupe de travail s'emploient notamment à surveiller les investigations menées initialement par JSW, et à les compléter par des programmes d'essais mécaniques ou de contrôles non destructifs sur les pièces concernées, et élaborent ainsi des démonstrations qui visent à garantir le respect des requis mécaniques des composants concernés. Les investigations sont en cours et dureront à minima sur le premier semestre 2024.

Un plan de surveillance renforcé a par ailleurs été mis en œuvre en lien avec l'Autorité de Sureté Nucléaire pour permettre le redémarrage des productions et sécuriser la réalisation des programmes EPR. Les fabrications SZC et EPR2 ont redémarré fin 2022/début 2023.

Des inspections ont eu lieu en 2023 : Inspection multinationale des Autorités de Sureté en juin 2023 et inspection ASN en septembre 2023. L'objectif de ces inspections était de vérifier in situ la bonne prise en compte des plans d'action post CFSI par JSW. Notamment, un plan d'action sur la culture de sureté dont le coaching du fournisseur est assuré par Framatome. Depuis, JSW a retrouvé son accréditation ISO 9001 et l'accréditation 17025 de son laboratoire d'essais.

1.3.4 Projets EPR

1.3.4.1 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3

Le projet Flamanville 3, portant pour Framatome sur la fourniture de la chaudière avec ses systèmes auxiliaires et du contrôle-commande de sûreté, a franchi à l'été 2023 une étape majeure avec la fin de remise en conformité des soudures des lignes du circuit secondaire principal (CSP), incluant les épreuves hydrauliques associées. Depuis, les activités de requalification du CSP ont été intégralement terminées, permettant ainsi le démarrage des essais de requalification d'ensemble (ERE) début octobre 2023. Ces ERE se sont achevés début décembre 2023, ouvrant la voie aux activités de préparation du chargement du combustible. En parallèle, Framatome est en train de finaliser avec les organismes habilités les dossiers nécessaires à l'obtention des attestations de conformité ESPN.

1.3.4.2 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C

Ce projet porte sur la fourniture, le montage et les essais de réception de composants primaires, de vannes classées et des contrôles commandes de sûreté pour les deux tranches EPR d'Hinkley Point C au Royaume-Uni.

En complément, la fourniture des assemblages combustibles, d'équipements auxiliaires et d'instrumentation et la maintenance à long terme sont couverts par des contrats dédiés.

L'année 2023 a été marquée par le franchissement d'importants jalons de fabrication :

- Pour l'unité 1 : la livraison sur site de la cuve, des branches primaires, des mécanismes de commandes de grappes, ainsi que la fin de fabrication des deux premiers générateurs de vapeur dans l'usine de Saint-Marcel et des internes de cuve chez SKODA.
- Pour l'unité 2, l'ensemble des supportages des équipements primaires et les branches des deux premières boucles ont été livrées au Royaume-Uni.

Du côté des fournisseurs externes, les fabrications et livraisons associées pour l'unité 1 ont progressé à un rythme soutenu. La ligne d'expansion du pressuriseur et la totalité des squelettes des guides de commande de grappes (CRGA) de l'Unité 1 ont notamment été livrés au Royaume-Uni.

Concernant le contrôle commande et sa deuxième configuration, les activités de fabrication ont été achevées ainsi que les essais pour le contrôle de commande analogique et certains systèmes du contrôle de commande de sûreté. Les premières activités relatives à une nouvelle configuration (appelée V2.1) ont débuté sur ces mêmes systèmes. Du côté de l'instrumentation nucléaire, les livraisons sur site pour les deux unités se poursuivent.

Les activités d'installation des équipements ont débuté sur l'unité 1 en milieu d'année avec la pose de l'anneau support de cuve et l'introduction des supports primaires dans le bâtiment réacteur, conformément aux besoins du planning IWS-96 mois du client NNB (HPC).

1.3.4.3 Contrat de construction du réacteur EPR Sizewell C

Le projet Sizewell C se définit comme la réplique du projet Hinkley Point C pour la réalisation de deux nouvelles tranches EPR au Royaume-Uni. En particulier, le projet s'appuie spécifiquement sur la reconduction de la solution validée pour l'EPR HPC (design et acteurs) dans un contexte réglementaire anglais inchangé.

Aussi, le projet portera sur la fourniture, le montage et les essais de réception de composants primaires, de vannes classées et des contrôles commandes de sûreté pour les deux tranches EPR.

En complément, la fourniture des assemblages combustibles ainsi que des services et de la maintenance à long terme seront couverts par des contrats dédiés.

Les activités d'anticipation initiées fin 2022 avec la signature de l'« Early Framework Agreement » ont continué sur l'année 2023. Le budget de SZC Ltd a été augmenté pour permettre de financer, en autres, les activités de coulées et de forgeages dans l'usine du Creusot ainsi que le passage de commandes de fournisseurs critiques pour la fabrication des composants primaires.

En 2023, l'usine du Creusot a réalisé une trentaine de forgeages et finalisé une douzaine de viroles. St Marcel a réalisé sa première étape de fabrication sur les tubulures de cuve durant l'été 2023. L'approvisionnement des forgés chez JSW se poursuit également, la plaque tubulaire de générateur de vapeur étant terminée et en transport bateau départ de Kobe pour arriver en Europe début 2024.

Le contrat principal est en cours de finalisation et de convergence sur les points ouverts. L'objectif est d'obtenir la décision finale d'investissement et une signature du contrat courant 2024.

1.3.4.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2

Le 6 janvier 2020, le client TNPJVC a prononcé la réception provisoire de l'unité 1 et le premier arrêt de tranche de cette Unité s'est achevé le 15 octobre 2020. La recette provisoire de l'Unité 2 a quant à elle été signée le 10 décembre 2020. Le premier arrêt de tranche de l'Unité 2 a démarré le 4 avril 2021 et s'est terminé le 10 juin 2021.

Le deuxième arrêt de tranche de l'Unité 2 a démarré le 10 juillet 2022 et s'est terminé le 15 novembre 2022. La connexion au réseau de l'Unité 2 a eu lieu le 18 novembre 2022. Quant au deuxième arrêt de tranche de l'Unité 1, il a démarré fin janvier 2023 et la tranche a été reconnectée au réseau le 27 novembre 2023.

La levée des réserves techniques de l'unité 1 et de l'unité 2 s'est poursuivie sachant que la période de garantie (hors équipements spéciaux) des deux unités a pris fin le 15 octobre 2020 pour l'Unité 1, et le 1er juillet 2021 pour l'Unité 2. Pour les équipements spéciaux, la période de garantie de l'unité 2 a pris fin le 9 décembre 2022, celle pour l'Unité 1 s'est achevée le 18 décembre 2023.

1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3

Entré en exploitation commerciale le 16 avril 2023, l'EPR d'Olkiluoto 3 opéré par l'opérateur finlandais TVO a été inauguré fin septembre.

1.3.6 Programme EPR2

Le 10 février 2022 à Belfort, le Président de la République a annoncé son soutien à la filière nucléaire française et le lancement d'un programme de construction de six réacteurs de type EPR2 d'ici 2050. EPR2 est un programme de six tranches identiques, construites par paires, destiné à bénéficier d'un effet de série.

Framatome, en tant que propriétaire de la technologie EPR, exerce le rôle central de chaudiériste. A ce titre, son positionnement sur le programme EPR2 recouvre de nombreuses activités : l'ingénierie (en lien avec la co-entreprise EDVANCE), la fourniture des équipements des circuits primaire et secondaire, et la fourniture du contrôle commande de sûreté, et des principaux systèmes de l'instrumentation.

L'année a été marquée par une forte mobilisation des équipes sur EPR2 et ceci sur l'ensemble des sites de Framatome concernés (Paris, Lyon, Saint-Marcel, Creusot, Jeumont, Erlangen, Karlstein, Grenoble). Plusieurs jalons ont été franchis :

Sur le plan opérationnel :

- L'année 2023 a vu se poursuivre les études de conception des composants primaires, de l'instrumentation nucléaire et du contrôle commande de sûreté ;
- Le programme de qualification des pièces ESPN (Equipements Sous Pression Nucléaires) s'est poursuivi avec la qualification des viroles droites VB (Viroles Basses) et VM (Viroles Médiannes) du Générateur de Vapeur (GV) et du pressuriseur, permettant ainsi la fabrication des premières pièces de série du programme dès novembre 2023. La virole porte tubulure de la 1^{ère} cuve EPR2 a été coulée par le fournisseur JSW en janvier 2023 ;
- Les principaux jalons du contrat chaudière 2023 ont été atteints.

Sur le plan contractuel :

- Le traitement des premiers investissements (en particulier pour le Pôle Inox Creusot) s'est poursuivi via une convention d'investissement signée entre Framatome et EDF en décembre 2022 ;
- En avril 2023, Framatome a mis à jour son offre commerciale faite à EDF afin de finaliser le contrat dit « chaudière » relatif à la fourniture des chaudières nucléaires des 6 premières tranches du programme. La signature définitive de ce contrat est attendue au 1^{er} semestre 2024.

Sur le plan du développement industriel et des investissements :

La concrétisation à court terme du Programme EPR2, sa potentielle extension annoncée (8 tranches supplémentaires) et l'accélération perceptible des projets EPR export (CEZ, UK, JNPP, ...) et du SMR Nuward nécessitent de projeter les moyens industriels pour répondre à l'ensemble des besoins correspondants. A ce titre, Framatome a défini et a engagé un plan industriel permettant de se doter d'une capacité de fabrication de 1,5 EPR puis 2 EPR / an d'ici 2028 et de renforcer la souveraineté des approvisionnements les plus critiques (les internes de cuve seront par exemple à terme fabriqués sur un site aménagé à proximité de l'usine du Creusot).

1.3.7 Projet Paluel 2

L'opération de remplacement des générateurs de vapeur de la centrale de Paluel 2 a été conduite en 2016 par un Groupement Momentané d'Entreprises Solidaires (GMES) dont AREVA NP était membre. Cette opération, réalisée pour la première fois dans un réacteur de la tranche 1300 MW, a été marquée le 31 mars 2016 par la chute d'un générateur de vapeur usé lors de sa manutention pour le sortir du bâtiment réacteur.

Un accord transactionnel a été signé le 28 décembre 2023 entre EDF et les membres du GMES actant des responsabilités respectives de chacune des parties et du solde à payer par EDF.

1.3.8 Remplacement de générateurs de vapeur (RGV) et de coudes primaires (RCCP) pour le parc français

L'opération de RGV de la tranche 1 du CNPE de Flamanville qui avait débuté mi-juin 2022 a été finalisée début 2023. Le redémarrage de la tranche a été réalisé courant d'année.

En 2023, les opérations restantes du contrat de remplacement de tronçons et coudes primaires ont été réalisées sur deux tranches du palier 900MW : tranche 2 du CNPE de Saint Laurent des Eaux (remplacement d'un coude C) et tranche 1 du CNPE de Chinon (remplacement de 2 tronçons RIS).

Des opérations semblables sont en cours de préparation pour une exécution en 2024 (RGV Cruas 3 et RCCP de tranches du palier 1300MW).

1.3.9 Projet Koeberg (Afrique du Sud)

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, réalisé pour le compte du client Eskom, trois Générateurs de Vapeur (GV) ont été livrés dès le mois d'octobre 2021, pour permettre d'engager début 2022 les opérations de remplacement prévues durant l'arrêt 225 de la tranche n°2. Le 4 mars 2022, Eskom a finalement décidé de reporter ces opérations sur la tranche n°2 à fin 2023, durant l'arrêt 226. Le sixième et dernier GV a été livré sur site en décembre 2022.

Les opérations de remplacement des GV de la tranche n°1 ont démarré le 10 décembre 2022, dans le cadre de l'arrêt 126, et la tranche a été synchronisée le 18 novembre 2023. La pleine puissance sera atteinte fin janvier 2024.

Les opérations de remplacement des GV de la tranche n°2 doivent quant à elles être réalisées dans le cadre de l'arrêt 226 qui a débuté le 11 décembre 2023.

Sur le plan juridique, Framatome a obtenu des adjudications favorables, décidant des paiements dus en réparation d'une partie de ses préjudices relatifs au décalage, par le client, du planning initial de réalisation. Plusieurs réclamations restent soumises à une procédure d'arbitrage dont l'issue interviendra en 2025 (cf. partie 7 de ce document).

1.3.10 Corrosion sous contrainte

Depuis fin 2021, EDF est engagé avec l'ensemble des acteurs de la filière nucléaire, et Framatome en particulier, dans l'analyse et la résolution du phénomène de Corrosion Sous Contrainte (CSC).

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a validé en juillet 2022 la stratégie de contrôles non destructifs définie par EDF pour conduire ce diagnostic. D'ici 2025, l'ensemble du parc aura été contrôlé, les réacteurs N4 (4 réacteurs Civaux 1/2 et Chooz 1/2) et P4 (12 réacteurs 1300MW) en priorité. Pour Framatome, les efforts nécessaires induisent la mise en œuvre d'une gestion au plus juste des priorités, en concertation avec EDF, en particulier sur le planning des arrêts de tranche et la mobilisation des ressources.

Trois projets de remplacement ont été réalisés en 2022 et finalisés sur 2023 : Bugey-4, Chooz-1 et Flamanville-1 (Etudes). Une opération comme Chooz 1 a mobilisé près de 200 personnes dont 140 de nos partenaires nord-américains. Cette opération était sur le chemin critique du programme permettant de sécuriser la production d'électricité pour l'hiver 2022-2023.

1.3.11 Projet Hanhikivi

En 2019, Framatome SAS avait signé avec RASU (filiale de Rosatom), en consortium avec Siemens, un contrat de fourniture d'un système de contrôle-commande de sûreté (part Framatome) et d'un système de contrôle commande opérationnel (part Siemens Energy) pour la construction d'un réacteur à eau sous pression de 1200 MW de type russe (VVER), Hanhikivi 1, sur le site Pyhäjoki.

Le 2 mai 2022, Fennovoima Oy a annoncé avoir annulé la commande relative à la construction de ce réacteur, passée avec le groupe étatique russe Rosatom.

Dans le cadre de l'annulation de la commande par Fennovoima, RASU a mis fin à la commande passée au consortium Framatome-Siemens Energy en juin 2022. Le consortium est toujours en cours de négociation des termes de terminaison du contrat avec RASU.

1.4 Opérations de croissance externe

1.4.1 Fusion de l'activité contrôle commande de Framatome Grenoble SAS

Le 5 novembre 2021, Framatome SAS a acquis 100% des actions de la société Rolls-Royce Civil Nuclear SAS (RRCN) basée à Grenoble. A l'issue de cette acquisition, RRCN est devenue Framatome Grenoble SAS. Cette acquisition avait notamment pour but de renforcer l'empreinte industrielle en France des activités de Framatome SAS dans le domaine du contrôle commande, dans la perspective des futures constructions EPR2.

Le prix final de l'acquisition de Framatome Grenoble a été fixé à l'issue d'une expertise dont les conclusions rendues le 7 février 2023 ont abouti au versement d'un complément de prix de 4 millions d'euros.

Au cours de l'année 2023, Framatome SAS et Framatome Grenoble SAS ont travaillé à l'intégration opérationnelle de Framatome Grenoble au sein de la BU Contrôle-Commande.

Cette intégration opérationnelle avait aussi pour but de préparer à la fusion-absorption de Framatome Grenoble SAS par Framatome SAS.

L'opération de fusion a été réalisée en date du 31 décembre 2023. Elle a notamment pour objectif de réunir et rationaliser au sein de Framatome SAS les activités similaires et complémentaires exercées par Framatome Grenoble.

L'opération est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Au plan fiscal, la fusion est soumise au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Les actifs et les passifs apportés ont été évalués à la valeur comptable. Le résultat de l'opération s'est traduit par une mali technique de fusion de 98,8 millions d'euros. Conformément aux articles 745-5 et 745-6 du PCG, ce mali technique a été affecté : aux immobilisations incorporelles à hauteur de 26,3 millions d'euros et le résiduel, soit 72,5 millions d'euros au fonds commercial.

1.4.2 Réorganisation des activités des entités britanniques

Framatome BHR, société acquise en août 2021 sous le nom de VirtualPiE Limited par Framatome SAS, a cédé ses actifs et passifs le 1er janvier 2023 à l'ancienne filiale britannique du groupe EFINOR, acquise en mai 2022, aujourd'hui filiale à 100% de Framatome SAS, et renommée Framatome Ltd. Framatome UK, filiale historique de Framatome au Royaume-Uni portant les contrats de mise à disposition de personnel à EDVANCE UK, a également cédé ses actifs à Framatome Ltd.

Consolidée pour porter l'ambition de Framatome de contribuer localement au développement du programme nucléaire du Royaume-Uni, la filiale Framatome Ltd a été réorganisée en cours d'année 2023 pour concentrer son offre de services autour de deux axes principaux : l'ingénierie et la fabrication.

1.4.3 Achat de la captive de réassurance Pitco Reinsurance S.A.

Le 13 décembre 2023 Framatome a signé un accord de cession pour l'acquisition de la captive de réassurance Pitco Reinsurance S.A., domiciliée au Luxembourg ; cette acquisition sera définitive sous réserve de l'accord du CAA (commissariat aux assurances) Luxembourgeois, attendu dans le courant du premier semestre 2024.

1.4.4 Acquisition de Jeumont Electric

Jeumont Electric est un fournisseur de moteurs électriques de Framatome et de Naval Group pour le nucléaire civil et de défense.

Framatome SAS et Naval Group ont finalisé le rachat à la société ALTAWEST le 29 décembre 2023. Framatome possède ainsi une participation majoritaire de 68,53% dans Jeumont Electric.

Cette opération vise à redresser la performance opérationnelle des entités de Jeumont Electric et à ancrer Jeumont Electric dans l'industrialisation du programme EPR de Framatome et dans le développement des marchés de défense via Naval Group.

1.5 Filiales et participations

1.5.1 Liquidation de WECAN

La société WECAN (Chine) détenue à 45% par Framatome SAS a été liquidée en juin 2023. Un boni de liquidation de 13.434k€ a été versé à Framatome SAS.

1.5.2 Framatome GmbH

La situation de la filiale allemande Framatome GmbH (et de sa fille ANF) est caractérisée en 2023 par :

- Une situation nationale peu favorable avec
 - o La mise à l'arrêt définitive des trois derniers réacteurs en Allemagne le 15 avril 2023 ;
 - o Un environnement politique et réglementaire tendu qui rend plus difficile l'obtention de licences d'exportation ;
- Une base d'activité à l'extérieur de l'Allemagne qui reste néanmoins solide :
 - o A l'export dans la maintenance, la vente d'équipements et le contrôle commande, mais avec au-delà de 2030, une base de réacteurs installés en diminution, du fait des fermetures programmées en Europe (Suisse, Espagne, UK, Pays-Bas, Suède) ;
 - o En sous-traitance de Framatome SAS, notamment dans l'exécution des grands projets export (Sizewell, HPC), qui permet au Groupe de bénéficier de l'expertise des 3.000 collaborateurs de cette filiale ;
- La décision de localiser en France certaines activités critiques dans le cadre d'une démarche de renforcement de la souveraineté française.

Cette situation fait peser des incertitudes sur le niveau d'activité futur de Framatome GmbH, qui conduit à une révision de ses perspectives de résultat financier, et à une dépréciation des titres de 50m€ à fin 2023.

1.5.3 Framatome ARC

La situation de la filiale Framatome ARC est caractérisée en 2023 par :

- Des résultats en 2023 inférieurs au business plan, avec un résultat net et une génération de trésorerie négatifs,
- La perte du marché des liners pour EPR2, impactant les prévisions de croissance,
- Des perspectives de rétablissement progressives qui vont nécessiter des investissements significatifs dans les années futures.

Ces éléments ont conduit à une mise à jour plus prudente du business plan et des flux futurs de génération de trésorerie, et à une dépréciation des titres de 7m€ à fin 2023.

1.6 Développement de la marque Framatome

Framatome continue le développement de la marque commerciale **Framatome Healthcare** visant le développement de produits ou procédés à usage médical.

- En février 2023, Framatome et SN Nuclearelectrica SA ont annoncé un accord de coopération pour étudier la faisabilité de la production de l'isotope médical lutétium-177 à la centrale nucléaire de Cernavodă, en Roumanie. Le lutétium-177 est utilisé pour divers traitements anticancéreux.
- Le 6 décembre 2023, Framatome et Global Morpho Pharma ont annoncé un accord de services pour le développement d'une technologie de haute capacité de purification du radio-isotope médical Lutétium-177 (Lu-177) « non-carrier-added » (n.c.a.). Cet accord va contribuer à aligner la capacité de production avec la croissance attendue de la demande de ce radioisotope et ainsi à soutenir les innovations et développements dans le diagnostic et le traitement du cancer.

La marque **Framatome Defense** continue également de se développer avec :

- Le 28 mars 2023, le CEA, Framatome et Naval Group ont signé 3 nouveaux accords spécifiques au titre de l'accord-cadre de collaboration signé le 23 février 2022 dans le domaine des études et des expérimentations sur des matériaux mis en œuvre dans le cadre de la propulsion nucléaire. Depuis sa signature, la convention a permis au CEA, à Naval Group et à Framatome de mettre en commun les connaissances de chacun dans le domaine des caractéristiques physico-chimiques des métaux, de leurs transformations et ainsi de les développer.

Le jeudi 19 octobre 2023, Framatome a lancé **Framatome Space**, sa nouvelle marque dédiée aux développements et solutions pour les acteurs de l'industrie spatiale. Framatome entend ainsi affirmer son positionnement d'acteur innovant engagé au service de l'industrie spatiale.

Framatome continue par ailleurs à promouvoir son offre de cybersécurité en lançant, le 5 avril 2023, **Framatome Cybersecurity**, une ligne de produits et de services spécialisée dans la protection des systèmes d'information industriels (OT) et de gestion (IT) des actifs industriels et critiques avec des engagements forts de pérennité et de souveraineté.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2023 de la Société Framatome SAS est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement n°ANC 2014-03 et de ses modifications ultérieures.

2.1 Evaluation des actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mises en service.

Immobilisations incorporelles :

Les frais de recherche et développement immobilisés ne comprennent que ceux qui ont été apportés à Framatome, dans le cadre de l'apport partiel d'actif. Ils sont amortis selon leur durée probable d'utilisation.

Concernant les actifs incorporels relatifs à la Propriété Intellectuelle EPR, ils font l'objet d'un test de valeur au travers de redevances théoriques, calculées sur la base du scénario réacteur en vigueur à la date de clôture des comptes. Ces actifs sont amortis sur une durée de 20 ans, correspondant au planning des projets actuels connus.

La société comptabilise ses dépenses de R&D en charges, conformément à l'option prévue par le Code de Commerce (article R 123-186) et le PCG (article 212-3.1).

Le fonds de commerce de la Société a une durée de vie indéterminée. Il fait l'objet de test de perte de valeur annuelle, sur les bases des cash-flows futurs. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

Le fonds de commerce de Framatome est indissociable de son activité prise dans son ensemble. L'évaluation du fonds est donc testée globalement sur l'ensemble du groupe Framatome.

Immobilisations corporelles :

Dans le cadre de l'apport d'actif dont a bénéficié Framatome en 2017, les principales immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant à leur juste valeur (terrains, aménagements, constructions et agencements). Les autres immobilisations corporelles (matériels et outillages) ont été apportées pour leur valeur nette comptable.

Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation des amortissements de ses immobilisations corporelles sont décrits ci-après.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

La durée d'amortissement généralement retenue est indiquée ci-après par nature de biens :

Logiciels d'application	durée de vie probable d'utilisation limitée à 5 ans
Concessions, brevets et licences	durée de protection juridique
Bâtiments	Entre 5 et 40 ans
Agencements et installations	Entre 3 et 15 ans
Matériel industriel, mobilier de bureau	Entre 5 et 10 ans
Petit matériel, petit outillage	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 1 et 8 ans
Matériel de transport	5 ans

L'amortissement est éventuellement complété par une dépréciation lorsque, pour certains biens, la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur nette comptable ainsi obtenue, peut être considérée comme économiquement justifiée.

La valeur comptable des installations nucléaires, intègre les actifs de contrepartie liés au démantèlement des installations nucléaires en exploitation. Il est pratiqué un amortissement linéaire sur la durée de vie prévisionnelle des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, devant être exécutés dans ces installations.

Dans la limite des dispositions fiscales pour les biens qui ouvrent droit à l'amortissement dégressif, la différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif est constatée en amortissement dérogatoire.

2.2 Immobilisations financières

2.2.1 Titres de participation et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation de ses titres de participation sont les suivants :

- Conformément à l'article 213-8 du PCG, les droits de mutation, honoraires et commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.
- Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat financier, lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de critères tels que la situation nette ou les flux de trésorerie actualisés.

2.2.2 Autres immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de ses activités, la société est amenée à accorder des prêts à ses filiales. Selon leur caractère recouvrable, les prêts en devises peuvent être couverts par des instruments dérivés de change.

2.2.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que la société a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de démantèlement de ses installations nucléaires de base (INB).

Les articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement posent le principe de la constitution, par les exploitants d'installations nucléaires de base opérant en France, d'actifs dédiés couvrant les charges de démantèlement de leurs installations, selon des modalités garantissant la disponibilité des ressources nécessaires.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, ce portefeuille d'actifs financiers est géré dans une optique long terme. Ces actifs financiers sont composés d'OPCVM investis en titres obligataires et en actions.

Les TIAP sont comptabilisés au coût historique. A la clôture, si la valeur d'inventaire d'un titre ou d'un OPCVM est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels sur les autres titres.

2.3 Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et développement à la charge de la Société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat soit signé.

2.4 Créances et dettes

2.4.1 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écarts de conversion. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Dans le cadre d'une opération de couverture d'engagements fermes, la réévaluation à la clôture de la composante change de l'élément couvert facturé et de la part de la couverture correspondante est comptabilisée au bilan par l'intermédiaire de compte d'écart de conversion actif et passif.

Les clients et comptes rattachés incluent également le montant des factures à établir relatives au chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement.

2.4.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à des revenus sur des contrats long terme et sur des prestations reconnues à l'achèvement.

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode préférentielle de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.

La société ne tient pas compte d'une composante de financement dans le cadre de la comptabilisation de ses contrats à long terme.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en encours dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus dans la limite de leur valeur recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

En complément, une partie du chiffre d'affaires est reconnue à l'achèvement, au moment de la livraison, notamment pour la vente de Combustible.

2.5 Instruments financiers

La société applique le règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

La société utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change sur les contrats d'exploitation. Les instruments dérivés utilisés consistent en des contrats de change à terme et swaps de devises.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture d'engagements fermes ou de couverture de flux de trésorerie.

La Société comptabilise le report / déport des opérations de change (terme et swap) de façon étalée sur la durée de la couverture en résultat financier, en application du règlement ANC 2015-05.

Couverture d'engagements fermes

Lorsque les opérations de change à terme ont pour objet de couvrir des engagements fermes commerciaux comptabilisés au bilan, les résultats de change latents calculés à la clôture sur la couverture et l'élément couvert sont enregistrés en écart de conversion.

Constituent des engagements fermes comptabilisés au bilan :

- Les achats ou ventes issus de contrats en devises dont la quantité, le prix et l'échéance sont connus ;
- Les avances à long terme consenties aux filiales.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères. L'élément futur couvert de nature hautement probable n'est pas valorisé au bilan. Il en est de même pour l'instrument dérivé de couverture à l'exception de la composante taux du dérivé.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placement. Ses excédents de trésorerie sont placés auprès de la société mère EDF SA, dans le cadre d'une convention de placement de trésorerie.

2.7 Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers avec la société mère EDF SA ou les sociétés filles, sont présentés sur la ligne « Autres créances » lorsqu'ils sont débiteurs. Dans le cas contraire, ils figurent au passif sur la ligne « Autres dettes ».

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de la clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour permettre de doter une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Avantages au personnel :

La totalité du montant des engagements de la Société en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, nette des éventuels actifs de couverture, est comptabilisée, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, en application des règles comptables décrites ci-dessous.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire. Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires émis par les entreprises de première catégorie, pour une durée équivalente à celle des passifs sociaux.

Framatome fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer ses engagements chaque année.

Conformément à la recommandation ANC n°2013.02 du 7 novembre 2013 mise à jour au 5 novembre 2021, la Société applique la méthode retenant les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par la Commission Européenne dans le cadre de son règlement n°475/21012 du 5 juin 2012. Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple les médailles du travail) sont également comptabilisés au compte de résultat.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier;
- la charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels est comptabilisé dans le résultat d'exploitation

2.9 Provisions pour opérations de fin de cycle

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, la Société a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Pour cela, des provisions pour opération de fin de cycle sont constituées conformément aux exigences de la loi du 28 juin 2006.

2.9.1 Nature et évaluation des provisions

Les provisions couvrent les coûts pour amener le site au niveau du déclassement prévu et sont établies sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. L'état final retenu est un assainissement visant la libération des bâtiments et des terrains de toute contrainte nucléaire et radiologique pour un usage industriel. A ces coûts de libération s'ajoutent les coûts de traitement, transport et stockage sur des centres dédiés des déchets générés par ces opérations, et des coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture. Une marge pour risques et incertitudes est prise en compte afin d'anticiper les aléas techniques et de calendrier.

Les coûts sont actualisés à chaque clôture annuelle selon les principes suivants :

- Tous les trois ans l'ensemble des coûts et devis sont remis à jour.
- Entre deux révisions triennales, les devis sont portés en conditions économiques de l'exercice en appliquant à l'ensemble des coûts le taux d'inflation de l'année (voir 5.9.2); en cas de nouvelles exigences réglementaires applicables dans l'année, ou d'évolutions technologiques conduisant à un impact significatif, ces éléments sont pris en compte.
- Les coûts de chaque devis sont ensuite répartis selon leur propre échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel long terme et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée.

2.9.2 Taux d'actualisation et d'inflation

Calcul du taux d'actualisation :

Le taux d'actualisation est établi par la division Gestion Bilan du groupe EDF (ALM) sur la base d'une courbe de taux d'intérêt. Cette courbe comprend une courbe de taux souverains, construite sur des données de marché en date de clôture pour les horizons liquides (courbe de taux OAT de 0 à 20 ans) et convergeant ensuite, en utilisant une courbe d'interpolation, vers le taux de très long terme UFR

(Ultimate Forward Rate) - avec des taux qui deviennent très proches du taux UFR à partir de 60 ans -, à laquelle est ajoutée une courbe des spreads des obligations d'entreprises de notation A à BBB. Sur la base des flux de décaissement attendus des engagements nucléaires, un taux d'actualisation unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite. Ce taux d'actualisation unique est ensuite appliqué aux échéanciers prévisionnels de coûts des engagements pour déterminer les provisions. A noter qu'un taux plafond d'actualisation net réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime depuis le décret du 1er juillet 2020 en terme réel (net de l'inflation long terme).

Calcul du taux d'inflation :

L'hypothèse d'inflation est établie par la division Gestion Bilan du groupe EDF (ALM) sur la base d'une courbe de taux d'inflation, construite à partir des prévisions économiques et des produits de marché indexés sur l'inflation, et en cohérence à long terme avec l'hypothèse d'inflation sous-jacente au taux UFR.

2.9.3 Traitement comptable

Traitement de l'estimation initiale des coûts de démantèlement

Le montant de la provision pour opérations de fin de cycle évalué à la date de mise en service d'une installation nucléaire, estimation initiale, fait partie intégrante du coût comptabilisé en actifs corporels (Cf. Note 2.1), sous la forme d'un « Actif de démantèlement ». Cet actif de démantèlement est enregistré en contrepartie de la provision pour opérations de fin de cycle.

Traitement des évolutions ultérieures des coûts de démantèlement

Les évolutions induites par des changements d'hypothèses concernent les modifications de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Framatome applique la méthode prospective pour traiter ces évolutions selon les deux situations ci-dessous :

- L'installation est en exploitation :
 - o Lorsque le changement d'estimation conduit à augmenter la provision, l'actif de démantèlement est corrigé du même montant que la provision, et est amorti sur la durée résiduelle des installations.
 - o Lorsque le changement d'estimation conduit à diminuer la provision, la variation négative est déduite de l'actif de démantèlement. Si cette diminution est supérieure à l'actif net comptable de l'actif de démantèlement, l'excédent est constaté par le biais d'une dépréciation de l'actif sous-jacent.
- L'installation n'est plus en exploitation : l'impact est pris en résultat sur l'année du changement. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme éligible au coût de revient des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « dotations aux amortissements de l'actif de démantèlement » et ainsi déduite de la marge brute.

Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée d'une année à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

2.10 Dettes Financières

Framatome n'a pas de dette financière externe auprès d'établissements de crédit. Les dettes auprès des établissements de crédit concernent uniquement les soldes créditeurs de banque.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent principalement les prêts réalisés par ses filiales auprès de Framatome.

2.11 Informations fiscales

La société Framatome SAS n'est pas membre d'un groupe d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2023.

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice 2023 il n'y a pas eu de changement de méthode comptable.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 25 janvier 2024, EDF a porté sa participation dans le groupe Framatome à 80,5%, par l'acquisition, pour 205 millions d'euros, des 5% détenus par Assystem, actionnaire minoritaire dans Framatome.

5. NOTES SUR LE BILAN

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne « Apports-Fusion » comprend les montants issus de la fusion de la société Framatome Grenoble dans Framatome SAS au 31 Décembre 2023.

5.1 Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	2022	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	Virements de poste à poste	2023
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	303 347	5 126	-	15 313	-	323 786
Concessions, brevets et droits similaires	119 901	28 932	-	5 818	-	154 651
Fonds commercial	743 280	3 382	-	81 429	-	828 091
Autres immobilisations incorporelles	29	11	-	26 326	-	26 366
Immobilisation incorporelles en cours	85 145	10 134	(15 346)	2 993	-	82 926
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	1 861	3 107	(2 594)	-	-	2 374
Total immobilisations incorporelles	1 253 563	50 692	(17 940)	131 879	-	1 418 194
Immobilisations corporelles						
Terrains	34 225	3 919	-	-	840	38 984
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	213 112	6 981	(2)	-	-	220 091
- Constructions sur sol d'autrui	4 191	-	-	-	-	4 191
- Constructions, installations générales, agencements	217 423	9 919	(7)	9 614	-	236 949
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	847 726	99 185	(1 055)	12 166	-	958 022
- Actifs coûts de démantèlement	79 439	-	-	-	131	79 570
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers	120 565	12 304	-	385	(840)	132 414
- Matériel de transport	200	151	-	-	-	351
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 632	5 641	(5)	4 376	-	36 644
Immobilisations corporelles en cours	288 323	214 454	(135 530)	1 117	-	368 364
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	4 991	7 698	(3 097)	-	-	9 592
Total immobilisations corporelles	1 836 827	360 252	(139 696)	27 658	131	2 085 171

Les variations des immobilisations incorporelles intègrent le mali technique issu de la fusion de la société de Framatome Grenoble dans Framatome SAS d'un montant de 98,8 millions d'euros comptabilisé à hauteur de 26,3 millions d'euros en « autres immobilisations » et de 72,5 millions d'euros en « fonds commercial ».

5.2 Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	2022	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	Virements poste à poste	2023
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	88 378	16 817	(235)	10 476		115 436
Concessions, brevets et droits similaires	60 097	16 909		5 525		82 531
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	29	2				31
Immobilisation incorporelles en cours	335		(335)			-
Total immobilisations incorporelles	148 839	33 729	-	570	16 001	197 998
Immobilisations corporelles						
Terrains et aménagements	5 792	1 115	-	-	9	6 916
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	64 223	9 044	(591)	-	-	72 676
- Constructions sur sol d'autrui	1 707	352	-	-	-	2 059
- Constructions, instal. générales, agencements	60 432	11 418	(7)	8 630		80 473
Inst. techniques, matériel & outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	411 615	85 064	(2 699)	9 132	-	503 113
- Actifs coûts de démantèlement	18 723	2 034	(127)	-	4 029	24 659
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménag. divers	19 945	9 345	(3)	3 761	4	33 052
- Matériel de transport	157	29	-	-	-	186
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 180	5 010	(5)	-	(13)	16 172
Immobilisations corporelles en cours	2 700	1 291	(2 700)	352	-	1 643
Total immobilisations corporelles	596 474	124 703	(6 132)	21 875	4 029	740 950

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Variations des immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Notes	2022	Apports -Fusion	Augmentations	Diminutions	2023
Participations (1)		1 527 649	(104 859)	41 653	(18 461)	1 445 982
Créances rattachés à des participations (2)		101 377	-	9 102	(25 632)	84 847
T.I.A.P (3)		94 426	-	36 515	(34 778)	96 163
Autres titres immobilisés		900	-	-	-	900
Prêts (4)		234	-	5 600	(19)	5 815
Autres immobilisations financières (5)		5 042	415	178	(150)	5 485
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5.3.1	1 729 628	(104 444)	93 048	(79 040)	1 639 192

- (1) Les titres de participations sont détaillés au paragraphe 5.3.3. Les variations des participations de l'exercice correspondent pour l'essentiel aux :
- Augmentation : Jeumont Electric ; le complément de prix de Framatome Grenoble ;
 - Diminutions : WECAN et MNF ;
 - Apports-fusion : Framatome Grenoble suite à sa fusion dans Framatome SAS.

- (2) Les créances rattachées à des participations se composent principalement au 31 décembre 2023 de prêts à des filiales. La valeur nominale des principaux prêts est la suivante :
- a. Framatome GmbH pour 52 millions d'euros ;
 - b. GIE SINERGIE pour 17 millions d'euros ;
 - c. Framatome ARC pour 7 millions d'euros.
- (3) Les **T.I.A.P.** sont présentés au paragraphe 5.3.4.
- (4) Les **prêts** comprennent au 31 décembre un prêt vis-à-vis de Jeumont Electric pour 5,6 millions d'euros
- (5) Les **immobilisations financières diverses** sont constituées principalement des dépôts et cautionnement et de la quote-part tiers à recevoir au titre du démantèlement des outillages contaminés des bases chaudes.

5.3.2 Dépréciation des titres de participations

Des dépréciations ont été comptabilisées en 2023 sur les sociétés : Framatome GmbH pour 50 millions d'euros et Framatome Arc pour 7 millions d'euros.

5.3.3 Tableau des Filiales et Participations

(en milliers d'euros)		Données 2023 des filiales dans les comptes de Framatome SAS				Données 2022 des filiales et participations (*)		
Sociétés	% du Capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts/avances consenties par la société non encore	Dividendes	Capitaux propres avant résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice
		Brutes	Dépréciations					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital								
Framatome GmbH	100%	512 003	(50 000)	52 277	-	618 646	654 346	17 575
INTERCONTROLE SA	100%	111 843	-	-	4 000	49 586	69 733	10 956
Framatome Southern Africa	100%	11 055	(9 778)	-	(63)	1 191	-	140
Framatome Inc.	100%	472 473	-	-	27 946	884 532	702 309	42 642
FDJV	50%	37 423	-	-	12 757	53 585	30 808	4 640
Timet Savoie	30%	28 368	(17 368)	-	-	85 622	93 144	9 433
Edvance	20%	23 280	-	3 439	300	6 928	572 329	23 663
Framatome Spain	100%	10 480	-	-	5 000	6 695	18 537	2 171
Tereco	100%	89 277	-	-	-	89 277	12 020	1 671
Framatome UK Nuclear Services	100%	7 301	-	-	-	1 166	13 703	137
Cyberwatch	100%	13 156	-	-	-	2 280	2 895	920
Corys SAS	50%	28 416	-	-	949	31 811	30 743	1 899
Framatome Arc	100%	21 147	(7 000)	7 249	-	22 161	(390)	(3 158)
Jeumont Electric	69%	31 658	-	5 581	-	-	-	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations (participation inférieur à 1%)								
a) Dans les sociétés françaises		18 958	-	17 144	749			
b) Dans les sociétés étrangères		29 144	(2 798)	4 738	2 156			
TOTAL (A+B)		1 445 982	(86 944)	90 428	53 794			

(*) Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, le chiffre d'affaires et les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

5.3.4 Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, la Société a constitué un portefeuille d'actifs dédiés au paiement de ses dépenses futures de démantèlement, conformément aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement.

Les actifs dédiés sont gérés selon une allocation stratégique fixée par la gouvernance de la Société et communiquée à l'autorité administrative. Cette allocation stratégique vise à répondre à l'objectif global de couverture sur le long terme. Sa répartition est de 45% d'actions, 45% de produits de taux et 10% d'immobilier non coté. Au 31 décembre 2023, le portefeuille est constitué de 42,6% d'OPCVM investis en actions et de 57,4% d'OPCVM investis en taux en valeur comptable. La souscription en fonds immobiliers a été faite en 2023 sur deux fonds pour un montant total de 9 millions d'Euros. Le versement sera réalisé dans le 1er semestre 2024 lorsque les montants seront appelés par les sociétés gérantes.

Valeurs des TIAP :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant à l'ouverture	94 426	90 707
Acquisitions de l'exercice	36 514	31 238
Cessions de l'exercice (prix de vente)	35 566	30 956
Résultat sur cessions de titres	788	3 437
Montant brut à la clôture de l'exercice	96 163	94 426
Dépréciation des titres	(3 186)	(6 906)
Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice	92 977	87 520
Valeur de réalisation	103 743	92 287

Au 31 décembre 2023 la valeur liquidative des fonds gérés s'élève à 103,74 millions d'euros. La valeur actuelle de la provision pour démantèlement des installations nucléaires (INB63-U) étant de 112,87 millions d'euros (cf. note 5.9.2), le taux de couverture de la provision comptable par les actifs financiers et les disponibilités associées s'établit à 91,9 %, pour une valeur de 83,4% en 2022. Il s'inscrit dans un plan de redressement sur 3 ans présenté par Framatome en 2023 conformément à l'article D 594-15 du code de l'environnement, et à la prescription formulée par la DGEc à Framatome dans son courrier du 29/12/2023.

Evolution du portefeuille en 2023

L'année 2023 a été marquée par un rebond des actifs risqués, qui ont ainsi rattrapé une grande partie de la baisse enregistrée en 2022. Ce mouvement reflète un environnement économique plus porteur que prévu : la croissance économique, notamment aux Etats-Unis, a surpris par sa très grande résilience malgré le durcissement des conditions financières, et surtout la décrue rapide de l'inflation a permis aux banques centrales de mettre fin au cycle de resserrement monétaire. En outre, les résultats publiés par les grandes valeurs technologiques américaines telles que Nvidia ont été remarquables. La hausse des marchés s'est concentrée dans un premier temps sur un nombre limité de valeurs (les « Magnificent Seven » aux Etats-Unis notamment), avant de se diffuser un peu plus largement. La principale déception est venue de Chine où l'économie n'a pas réaccélééré autant qu'attendu malgré la réouverture de l'économie. La gestion est restée prudente, avec une sous-pondération des actifs risqués tout au long de l'année 2023, même si la pondération actions a été légèrement remontée en fin d'année.

La performance du portefeuille a été excellente en 2023 avec une hausse de 12,41% sur l'année. Le portefeuille actions a progressé de 18,62% (vs 18,25% pour le benchmark composite actions). La hausse a été de 22,30% sur les actions américaines, 17,68% sur les actions européennes, et de 4,57% sur les actions des pays émergents. L'allocation géographique est restée relativement neutre au cours de l'année. La performance du portefeuille obligataire s'est élevée à 8,23%. La hausse a été de 7,50% sur les souverains (vs 7,16% pour l'indice FTSE EGBI) et de 9,14% sur le crédit (vs 8,35% pour l'indice FTSE EuroBIG Corporate). Le portefeuille obligataire a bénéficié de la gestion tactique de la sensibilité taux, ainsi que des bonnes performances du crédit en général.

Exposition aux risques des Actifs Dédiés de Framatome SAS

Au titre du portefeuille d'actifs dédiés, Framatome SAS est exposé au risque sur actions, ainsi qu'aux risques de taux et de change. La volatilité annualisée du portefeuille, mesurée sur 52 semaines, s'est élevée à 6,28% en 2023, en nette baisse par rapport à 2022. Le risque de change sur le Dollar US est couvert à environ 50%, soit une exposition résiduelle au Dollar US d'environ 11,1% du portefeuille à fin 2023.

5.4 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Matières premières et approvisionnements	159 671	121 575
Dépréciations	9 254	5 281
	150 417	116 294
En-cours de production	191 155	171 940
Dépréciations	312	1 785
	190 843	170 155
Produits intermédiaires et finis	206 319	194 911
Dépréciations	4 241	4 571
	202 078	190 340
Marchandises	-	-
Dépréciations	-	-
	-	-
Total stocks nets (1)	543 338	476 789
(1) dont apports Framatome Grenoble	22 257	

Hors apports, la hausse des stocks provient essentiellement des activités Fuel.

5.5 Créances clients

Les créances clients intègrent les produits mérités sur contrats à long terme pour 7 022 millions d'euros au 31 décembre 2023 dont 5 502 millions d'euros au titre des contrats EPR Flamanville 3, Taishan 1&2 Hinkley Point C., Sizewell C et le programme EPR2.

5.6 Créances - Etat des échéances et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	84 847	27 243	57 604
Prêts	5 816	5 758	58
Autres immobilisations financières :			
- Créances de démantèlement	96 163	-	96 163
- Actifs de démantèlement - Part Tiers	-	-	-
- Divers immobilisations financières	6 385	212	6 173
Total créances immobilisées	193 211	33 213	159 998
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes (1)	223 767	193 024	30 743
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux	4 147	-	4 147
Autres créances Clients	7 510 215	4 258 323	3 251 892
Personnel et comptes rattachés	632	632	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 831	1 831	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	88 045	88 045	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	32 518	32 518	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 104	5 104	-
- Etat divers	11 098	11 098	-
Groupe et associés (2)	875 637	875 637	-
Débiteurs divers et autres créances	3 591	3 478	113
Total créances brutes actif circulant	8 532 818	5 276 666	3 256 152
Charges constatées d'avance (3)	19 744	18 328	1 416
Total des créances brutes	8 969 540	5 521 231	3 448 309

(1) Les avances et acomptes versés correspondent principalement aux avances et acomptes versés à des fournisseurs sur les grands projets ainsi que sur les contrats de réservation de capacité et de fabrication de la Division Composants.

(2) Le poste groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie de Framatome auprès de sa maison-mère EDF SA.

(3) Les charges constatées d'avance concernent des opérations d'exploitation courante.

(en milliers d'euros)	2022	2023
Créances - produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	318	885
Créances clients et comptes rattachés	6 768 500	7 228 644
Autres créances	34 650	34 579

5.7 Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie qui s'établit à 32 313 milliers d'euros, est constituée de disponibilités sur les comptes bancaires.

5.8 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	2022	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Apports / Fusion	2023
Capital	5.8.1	706 691	-	-	-	-	-	706 691
Primes liées au capital	5.8.2	1 636 603	-	-	-	-	-	1 636 603
Réserve légale		22 145	5 697	-	-	-	-	27 842
Autres réserves		184 088	51 149	-	-	-	-	235 237
Report à nouveau	5.8.3	(4 755)	4 755	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice		113 949	(113 949)	131 373	-	-	-	131 373
Subventions d'investissement reçues		41 569	-	-	1 928	(2 672)	1 017	41 842
Provisions réglementées		70 042	-	-	24 270	(4 914)	-	89 398
Total capitaux propres		2 770 332	(52 348)	131 373	26 198	(7 586)	1 017	2 868 986

5.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 706 690 542,60 euros, composé de 130 868 619 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 5,40 euro chacune et détenues à 75,50% par Electricité de France 19,50 % par Mitsubishi Heavy Industries et 5,00% par Assystem.

5.8.2 Primes d'émission et d'apport

Au 31 décembre 2023, les primes liées au capital se composent :

- D'une prime d'émission de 475 039 milliers d'euros constituée lors de la réduction de capital non motivée par des pertes intervenue le 10 novembre 2017 ;
- D'une prime d'apport d'un montant de 1 161 284 milliers d'euros constituée lors des opérations relatives à l'apport partiel d'actif;
- Du montant résiduel, non imputé en résultat financier en 2019, du boni de fusion de la société Somanu pour 280 milliers d'euros.

5.8.3 Report à nouveau

Au cours de l'année 2023, le report à nouveau a été impacté par la décision des Associés du 31 mars 2023 portant sur l'affectation au résultat distribuable de son solde créditeur de 4 755 milliers d'euros.

À la suite de cette opération, le report à nouveau est soldé.

5.9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Notes	2022	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (sans objet)	Apports- Fusion	Autres	2023
Provisions pour risques								
Provisions pour litiges		4 284	2 076	(1 249)	-	1 082	-	6 193
Provisions pour garanties données aux clients		35 135	2 336	(8 237)	(345)	3 110	-	31 999
Provisions pour pertes à terminaison		62 423	40 881	(19 851)	-	6 528	-	89 981
Provisions pour pertes de change		444	42	(444)	-	-	-	42
Autres provisions pour risques		20 632	1 654	(10 355)	(6 271)	-	-	5 660
Total des provisions pour risques		122 918	46 989	(40 136)	(6 616)	10 720	-	133 875
Provisions pour charges								
Provisions pour retraites, et obligations Similaires	5.9.1	33 788	25 757	(22 695)	(4 212)	12 541	-	45 179
Provisions pour achèvement des travaux		13 975	18 664	(2 362)	-	-	-	30 277
Provisions pour fin de cycle	5.9.2	168 299	12 623	(2 653)	-	-	(3 897)	174 372
Provisions pour passifs environnementaux	5.9.3	57 387	3 894	(2 278)	(631)	-	-	58 372
Provisions pour impôts		48	-	-	(48)	-	-	-
Autres provisions pour charges		128 960	33 099	(23 039)	-	-	-	139 020
Total des provisions pour charges		402 457	94 037	(53 027)	(4 891)	12 541	(3 897)	447 220
Total des provisions pour risques et charges		525 375	141 026	(93 163)	(11 507)	23 261	(3 897)	581 095
Dont dotations et reprises								
- d'exploitation			128 554	(93 957)				
- financières			4 675	(10 713)				
- exceptionnelles			-	-	-			
- autres mouvements			7 797	-	-			

5.9.1 Provisions pour retraites et obligations similaires

Conformément aux principes et méthodes comptables, Framatome comptabilise sous forme de provisions les avantages au personnel. La variation de cette provision se décompose comme suit :

Rapprochement avec le Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Indemnités de Fin de carrière (IFC)	14 777	25 282
Médailles du travail	7 711	8 159
Pré-retraites	6 127	7 041
Retraites supplémentaires	1 863	1 665
Frais médicaux	3 311	3 033
TOTAL	33 788	45 179

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

- Inflation et taux d'actualisation :

	31/12/2023	31/12/2022
Inflation	2,20%	2,30%
Taux d'actualisation	3,20%	3,20%

Le taux d'actualisation des engagements pour avantages du personnel a été déterminé sur la base du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie en fonction de leur durée, appliqué

aux échéances, correspondant aux décaissements futurs résultant de ces engagements. Pour les durations les plus longues, cette estimation prend également en compte les données d'un panier élargi d'obligations d'entreprises rendues comparables à celles des obligations de première catégorie.

Tables de mortalité utilisées :

- Table de génération TGHF05 ;
- Table de génération TGHF05 et TPG93 (suivant les individus – info historique) pour les rentes.
- Table d'âge de départ à la retraite pour les cadres et pour les non-cadres, par année de naissance. Cette table a été mise à jour en 2023 suite à la réforme des retraites.
- Taux de sortie moyen :

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	2,96%	7,22%
30-39	1,41%	5,19%
40-49	0,56%	2,08%
50-54	0,13%	0,51%
55-60	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue (hors inflation) :

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	1,30%	2%
30-39	1,10%	1,70%
40-49	1,00%	1,00%
50-54	0,90%	0,30%
55-60	0,50%	0,10%

Analyse du montant net comptabilisé

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Dettes actuarielles	132 433	8 159	7 041	8 025	3 033	158 690
Juste valeur des actifs de couverture	107 150			6 360		113 511
Montant net comptabilisé	25 282	8 159	7 041	1 665	3 033	45 179

Analyse de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Coût des services rendus de la période	7 280	579	1 164	-	-	9 023
Amortissement des pertes ou gains actuariels	1 783	(208)	(158)	(246)	(232)	939
Charges de désactualisation	3 780	253	230	266	104	4 633
Rendement attendu des actifs de couverture	(3 167)	-	-	(199)	-	(3 367)
Amortissement des coûts / (gains) de modifications de régime (coût des services passés)	12	-	(27)	-	-	(15)
Total de la charge de l'exercice	9 687	624	1 208	(179)	(128)	11 213
Versement Employeur et prestations versées	(11 401)	(498)	(294)	(19)	(150)	(12 362)
Autres (*)	12 218	322	-	-	-	12 541
Total de la variation de l'exercice	10 505	448	914	(198)	(278)	11 391

(*) Impact de la fusion de Framatome Grenoble dont le stock des écarts actuariels repris via le mali de fusion.

Analyse de la provision

Variation de la provision <i>(en milliers d'euros)</i>	2023
Solde à l'ouverture	33 788
Coût de la réforme IFRIC	-
Coût des services rendus	9 008
Amortissement des pertes ou gains actuariels	939
Charges de désactualisation	4 633
Versement Employeur et prestations versées	(12 362)
Rendement attendu des actifs	(3 367)
Autres	12 541
Solde au 31 décembre 2023	45 179

5.9.2 Provisions pour opérations fin de cycle

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, Framatome a l'obligation juridique de procéder lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles à leur mise en sécurité et à leur démantèlement (cf 2.9). Pour cela des provisions pour opérations de fin de cycle sont constituées. Elles couvrent pour l'essentiel l'usine de Romans-sur-Isère (installation nucléaire de base n° INB63-U).

Un audit a été réalisé en 2023 sur l'évaluation du démantèlement de l'INB63-U à la demande de l'autorité administrative chargée du contrôle des charges nucléaires long terme. Framatome a reçu le 29/12/23 les prescriptions de la DGE, qui feront l'objet d'une étude d'impact puis d'une validation par les instances de gouvernance de Framatome courant 2024 avec mise à jour des provisions. Lors de ce processus, sera également étudié le prolongement de l'exploitation de l'INB63-U en lien avec les futurs EPR2, pour 10 années supplémentaires soit jusqu'en 2060.

Evolution des provisions :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Framatome SAS	Dont INB63-U
Montant à l'ouverture (1er janvier 2023)	168 300	110 627
Dotations	4 826	0
Reprises	(2 653)	0
Actualisation nette	7 598	5 376
Autres	(3 696)	(3 129)
Montant à la clôture de l'exercice	174 375	112 874

Les provisions de l'INB63-U se répartissent en 78,3% pour démantèlement, 21,2% pour reprise et conditionnement des déchets et 0,5% pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites. Les principales évolutions des provisions pour opérations de fin de cycle au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- La mise à jour aux conditions économiques de l'année 2023 des devis et leurs révisions augmentent les provisions de 4,8 millions d'euros ;
- Les dépenses de l'année génèrent une reprise consommée de 2,6 millions d'euros ;
- L'actualisation nette a un effet à la hausse des provisions pour 7,6 millions d'euros.

Taux retenus pour le calcul des provisions (cf 2.9.2) au 31/12/2023 :

- A. Taux d'actualisation brut : 4,9% (4,8% au 31/12/2022)
 B. Taux d'inflation prévisionnelle : 2,1% (2,2% au 31/12/2022)
 C. Inflation année 2023 retenue (pour révision des devis) : 4,9%
 Le taux net d'actualisation (A – B) s'établit à 2,80 %. (2,6% au 31/12/2022)

A noter que le taux net d'actualisation plafond défini par la réglementation s'établit à 2,82 % au 31 décembre 2023 (2,85% au 31/12/2022).

Les évaluations aux conditions économiques de 2023 de ces provisions sont de 355,3 millions d'euros dont la répartition est la suivante :

(en milliers d'euros)	2023		2022	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
Total des provisions fin de cycle	355 307	174 375	332 450	168 300
dont Provisions art. L594-2 du Code de l'environnement	255 665	112 874	243 490	110 627
dont Provisions hors art. L594-2 du Code de l'environnement	99 642	61 501	88 960	57 673

Les provisions sont ainsi de 174,4 millions d'euros en valeur actualisée à fin 2023. Elles n'intègrent pas d'aide publique et, hormis celles pour décontamination des outillages, pas de financement par des tiers.

5.9.3 Provisions pour passifs environnementaux

En complément des provisions pour opérations de fin de cycle, ont été constituées des provisions pour traitement des déchets d'exploitation (comptabilisées en provisions pour autres charges).

Au 31 décembre 2023, elles s'élèvent à 58,4 millions d'euros et couvrent pour l'essentiel les coûts de traitement, de transport et de stockage des déchets générés par l'exploitation des activités combustible.

Ces provisions sont révisées chaque année en fonction des déchets d'exploitation générés durant l'année.

5.10 Dettes - Etats des échéances et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18	18	-	-
Total dettes financières	18	18	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	8 182 534	4 490 622	590 664	3 101 248
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422 004	422 004	-	-
Dettes fiscales et sociales :				
- Personnel et comptes rattachés	224 987	224 987	-	-
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 327	98 327	-	-
- Etat et autres collectivités publiques :				
. Taxe sur la valeur ajoutée	112 078	112 078	-	-
. Autres impôts et taxes	20 030	20 030	-	-
. Impôts sur les bénéfices	43 010	43 010	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 464	44 464	-	-
Groupe et associés (1)	400 534	400 534	-	-
Autres dettes	21 450	21 450	-	-
Instruments de trésorerie	5 628	3 222	2 406	-
Total autres dettes	1 392 512	1 390 106	2 406	-
Produits constatés d'avance (2)	433 206	391 532	40 884	790
Total des dettes brutes	10 008 270	6 272 278	633 954	3 102 038

(1) Le poste Groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie des filiales de Framatome.

(2) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à la comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

(en milliers d'euros)	2022	2023
Dettes - charges à payer		
Dettes fournisseurs	425 030	374 844
Dettes sociales et fiscales	272 757	324 271
Dettes sur immobilisations	26 302	40 143
Autres dettes	143	10 304

5.11 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les avances et acomptes reçus pour un total de 8 182 534 milliers d'euros sont essentiellement des avances et acomptes sur des contrats commerciaux, notamment se reporter à la note 5-5 Créances clients.

5.12 Ecart de conversion

Compte tenu des modalités de conversion décrites dans les principes et méthodes comptables, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2023 correspondent à un écart de conversion net actif.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Répartition par Business Unit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Combustible	840 355	758 433
Projets et Composants	879 765	1 055 974
Base Installée	749 173	646 111
Instrumentation et Contrôle-commande	146 423	119 233
Direction Technique et Ingénierie	30 539	17 604
Corporate	29 137	27 873
Chiffre d'affaires	2 675 392	2 625 228

Répartition par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Afrique	120 502	74 530
Amérique	113 206	107 243
Asie	211 461	259 451
Europe (hors France)	594 028	526 558
France	1 632 044	1 657 446
Océanie	4 151	-
Chiffre d'affaires	2 675 392	2 625 228

6.2 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués par :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Achats de sous-traitance	709 694	690 160
Achats non stockés de matières et fournitures	123 659	92 042
Personnel intérimaire	7 646	9 525
Autres services extérieurs	482 984	488 596
Total des autres achats et charges externes	1 323 983	1 280 323

6.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont constitués de :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôts et taxes sur rémunérations	39 970	31 876
Contribution Economique Territoriale	12 775	14 589
Taxes foncières	5 582	4 797
Impôts et taxes exigibles à l'étranger	1 328	12
Contribution sociale de solidarité	2 903	1 732
Taxes INB	1 528	1 528
Autres taxes	1 409	994
Total des impôts et taxes	65 495	55 528

6.4 Dotations et reprises d'exploitation

(en milliers d'euros)	Dotations		Reprises	
	2023	2022	2023	2022
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	33 730	32 830	-	-
Immobilisations corporelles	120 963	105 160	-	21
Actifs coûts démantèlement	2 033	2 169	-	-
Total des amortissements	156 726	140 159	-	21
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	7 523	5 742	3 484
Actif circulant				
. Stocks et en cours	1 139	2 119	3 047	48 627
. Autres actifs	-	13 788	10 656	501
Total dépréciations	1 139	23 430	19 445	52 612
Total Provisions pour risques et charges	128 554	124 877	93 957	126 554
Total amortissements, dépréciations et provisions	286 419	288 466	113 402	179 187

6.5 Résultat financier

Le résultat financier est réparti comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Dividendes (1)	53 794	37 797
Autres produits nets des participations	11 685	7 681
Revenus des TIAP	901	276
Résultat de change	(5 840)	(2 575)
Dotations aux provisions à caractère financier, dont :	(61 675)	(16 037)
- Filiales et GIE	(57 000)	(6 271)
- Dépréciations des TIAP	-	(6 772)
- charge d'actualisation des avantages au personnel	(4 633)	(1 571)
- charge d'actualisation des provisions nucléaires	-	(978)
Reprises de provisions à caractère financier dont :	19 303	23 766
- Filiales et GIE	11 141	22 887
- Dépréciations des TIAP	3 720	-
Autres éléments financiers dont :	(11 842)	(13 314)
- Filiales et GIE	(5 358)	(6 443)
- Charges de désactualisation	(7 797)	(7 248)
Résultat financier	6 326	37 594

(1) Les dividendes sont détaillés dans la note 5.3.3

6.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est réparti comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Pénalités sur contrats	(2 606)	7 024
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(19 357)	(17 933)
Résultat sur cessions de TIAP	788	3 437
Résultat sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(17 187)	(851)
Résultat sur cessions immobilisations financières	(5 027)	-
Subventions d'investissements	2 672	2 441
Autres éléments exceptionnels	(195)	(1 030)
Résultat exceptionnel	(40 912)	(6 912)

6.7 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est constitué de :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt Société	45 357	28 062
Crédits d'impôts	(32 104)	(30 808)
Impôt dus à l'étranger	823	484
	14 076	(2 262)

Les crédits d'impôts comprennent principalement un crédit impôt recherche pour 31 575 milliers d'euros. Le résultat fiscal au titre de l'exercice est bénéficiaire.

L'impôt recalculé sur la base du résultat courant imposable, d'une part, et du résultat exceptionnel imposable, d'autre part, se ventile de façon suivante :

(en milliers d'euros)	Base	Impôts	Résultat net
Résultat courant	186 361	(23 342)	163 019
Résultat exceptionnel	(40 912)	9 266	(31 646)
Participation	-	-	-
	145 449	(14 076)	131 373

6.8 Conséquences des dispositions fiscales

Tableau des accroissements et allègements de la dette future d'impôts non comptabilisés :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	89 399	70 041
Subventions d'investissements	-	-
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	-	-
Ecarts de conversion actif	1 434	1 110
Autres charges déduites d'avance	-	-
Plus value à long terme en sursis d'imposition	-	-
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	90 833	71 151
Total passif d'impôt futur (1)	23 462	18 378
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels	-	-
Pertes potentielles sur contrat à long terme	75 733	50 045
Provisions pour retraites et obligations similaires	30 240	31 120
Autres risques et charges provisionnés	159 064	156 031
Charges à payer	13 926	9 390
Ecart d'évaluation positif des titres d'OPCVM	12 101	6 061
Ecart de conversion passif	35	801
Autres produits taxés d'avance	41 668	43 193
Déficits reportables fiscalement		3 686
Total bases allègement de la dette future d'impôt	332 767	300 327
Total actif d'impôt futur (1)	85 954	77 575
Situation fiscale nette	62 492	59 196
 (1) Taux d'impôt	 25,83%	 25,83%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés	25,00%	25,00%
Dont Contribution sociale sur l'impôt	3,30%	3,30%

7. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Remplacement des générateurs de vapeur de la centrale de Koeberg (Afrique du Sud)

Dans le cadre du contrat conclu entre ESKOM et Framatome pour le remplacement des générateurs de vapeurs des unités 1 et 2 de la centrale de Koeberg, une procédure d'arbitrage CCI a été initiée par ESKOM le 22 février 2021 et plusieurs disputes font l'objet de procédures d'adjudication.

Dans les faits, Framatome est en position de demandeur à la procédure. Le litige porte notamment sur les conséquences pour Framatome et ses sous-traitants du décalage du remplacement de générateurs de vapeurs dans les arrêts 125 (mars 2021) et 225 (janvier 2022) en raison de retards imputables à ESKOM, ainsi que sur des pénalités de retard qui ont été appliquées par ESKOM et dont Framatome demande le remboursement à minima partiel suite à des décisions d'adjudication. Prises globalement, les demandes de Framatome s'élèvent à environ 140 millions euros.

Le 21 juin 2022, le Tribunal arbitral a rendu une sentence partielle sur sa compétence et sur la recevabilité de certaines demandes de Framatome. Il a par ailleurs admis l'inclusion à l'arbitrage d'un certain nombre de nouvelles disputes jusqu'alors en phase d'adjudication.

Framatome a soumis son mémoire en demande le 17 mars 2023 et ESKOM a soumis son mémoire en défense le 20 octobre 2023.

La procédure devrait se terminer courant 2025 selon le calendrier actuellement prévu.

Litige relatif à l'ajustement de prix dans le cadre de l'acquisition de société du groupe Efinor

Aux termes d'un contrat de cession et d'acquisition de titres et de fonds de commerce en date du 6 mai 2022, Framatome a procédé à l'acquisition de filiales et de fonds de commerce détenus par Efinor.

Le Contrat de Cession prévoit les modalités de calcul du prix de cession provisoire et du prix de cession définitif, lequel correspond à la somme du Prix de Cession Provisoire et de l'ajustement de prix de cession (l'Ajustement de Prix).

En application des stipulations du Contrat de Cession, et en raison d'un désaccord entre les Parties sur le montant de l'Ajustement de Prix, les Parties ont désigné un expert avec pour mission de résoudre leur désaccord. L'expert a conclu à un ajustement de prix de 4,5 millions d'euros en faveur de Framatome.

Après que l'expert a rendu ses conclusions, Efinor a contesté lesdites conclusions et refusé de procéder au paiement de l'ajustement de prix décidé par l'expert (notamment en bloquant la libération de sommes séquestrées).

Framatome a initié un arbitrage CCI le 13 octobre 2023 pour obtenir le paiement de l'ajustement de prix décidé par l'expert désigné.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 Crédit-bail

Framatome n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail.

8.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Pour l'exercice, elles s'élèvent à 82,307 millions d'euros.

8.3 Note sur les effectifs

L'effectif moyen salarié pendant l'exercice 2023 a été de 11 045 personnes.

Il se répartit entre :

Ingénieurs et cadres	5 575
Collaborateurs	3 529
Personnel ouvrier	1 941

8.4 Information sur les sociétés de groupe

La société Framatome, filiale d'EDF, est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF en 2023.

La société EDF SA est identifiée par le SIREN n° 552 081 317 et son siège social est situé 22-30 avenue de Wagram Paris 8ème.

8.5 Entreprises liées

(en milliers d'euros)	Groupe Framatome	Groupe EDF
Immobilisations Financières		
Titres de participation	1 414 556	23 280
Créances rattachées à des participations	61 710	3 439
Autres immobilisations financières		-
Créances		
Créances Clients et comptes rattachés	56 091	6 749 583
Avances et Acomptes versés	42 114	-
Autres créances	13 047	864 652
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 513	20 885
Avances et Acomptes reçus	12 068	7 495 457
Autres dettes	366 552	-
Résultat d'exploitation		
Chiffre d'affaires et redevances	156 030	1 978 051
Achats	239 404	55 674
Résultat Financier		
Produits des participations	53 494	300
Produits des créances et autres prêts	3 773	13 166

8.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société sont le Président, le Directeur Général et les administrateurs.

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations et avantages de toute nature et des jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

(en euros)	2023
Président et Directeur Général (1)	798 607
Administrateurs indépendants (2)	80 000

(1) Rémunérations fixées par le Conseil de Surveillance.

(2) le Conseil de Surveillance réuni le 15 février 2023 a fixé le montant des jetons de présence des membres indépendants à 80 000 euros.

8.7 Instruments financiers et exposition aux risques

Risque de change

La politique de Framatome vise à couvrir les risques de change générés par l'activité commerciale et financière, dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats), la Société met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture.

Au 31/12/2023, Framatome SAS n'a qu'un seul prêt intra-groupe en devise de 2 M GBP accordé en mars 2022 à sa filiale BHR. Celui-ci a été couvert en fonction de l'échéancier prévisionnel de remboursement.

Risque sur matières premières

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture du risque sur matières premières au 31 décembre 2023.

Risque de contrepartie

Framatome n'est pas exposé au risque de contrepartie externe au groupe EDF, ses couvertures de change étant réalisées uniquement avec la Salle des Marchés d'EDF.

Risques de taux

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture de taux au 31 décembre 2023.

Risques sur actions

Les OPCVM actions détenues par Framatome au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marchés des instruments financiers de change ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de cash-flows futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers.

Les couvertures mises en place sont uniquement relatives à des contrats commerciaux (clients et fournisseurs).

Montants notionnels en milliers d'euros par date de maturité	2024	2025	2026	2027	2028	> 5ans	Total	Valeur de marché	Cours Moyen
USD/EUR	128 668	67 647	53 245	23 296	-	-	272 857	1 756	1,08
SEK/EUR	148	-	-	-	-	-	148	7	11,62
JPY/EUR	39 462	34 788	31 330	-	-	-	105 581	(2 907)	149,36
GBP/EUR	-	767	767	773	-	-	2 307	29	0,83
CAD/EUR	136	139	70	-	-	-	345	(1)	1,45
TOTAL	168 415	103 342	85 413	24 069	-	-	381 239	(1 117)	

8.8 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans la liste des sites éligibles fixés par l'arrêté du 24/01/2014 modifié par l'arrêté du 24/2/2017, Framatome a des quotas gratuits au titre de l'annexe II. De nouveaux quotas ont été alloués pour la période 2021-2025 par l'arrêté du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021. Ces quotas viennent de l'activité Creusot Forge.

Framatome n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas de droits d'émission. En 2023, Framatome SAS a acheté 3700 quotas de CO2 pour une valeur de 349 650€ au titre de la consommation 2022 et Framatome SAS a utilisé 1 323 quotas alloués pour la conso 2023.

Fin 2023, Framatome a comptabilisé une provision de 454 mille euros (6580 quotas à 69 euros) pour les achats de quotas de CO2 à réaliser en 2024 au titre de la consommation 2023 (allocation restante de 4 720 quotas).

Quotas d'émissions attribués à titre gratuit (en tonnes de CO2) :

(En tonnes de CO2)	2021	2022	2023
Quotas achetés (en N pour conso N-1)		1 793	3 700
Cumul quotas achetés	0	1 793	5 493
Solde phase 2013-2020	1 229		
Quotas alloués phase 2021-2025	6 346	7 366	4 720
Cumul quotas alloués	7 575	14 941	19 661
Quotas restitués phase 2021-2025	9 368	11 066	11 300
Cumul quotas restitués	9 368	20 434	31 734
Solde cumul	-1 793	-3 700	-6 580

Note : lors de la phase 2013-2020 cumul des quotas alloués 93 856 quotas alloués et 92627 quotas restitués soit un solde de 1229 quotas

8.9 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés				
Commandes d'investissements	576 206	332 916	235 477	7 813
Engagements d'achats fermes pluri-annuels	667 791	200 347	466 848	596
Loyers futurs minimaux de location simple	74 851	12 541	50 164	12 146
Garanties d'exploitation données	345 827	173 461	84 058	88 308
Autres engagements réciproques	101 599	699	-	100 900
Total des engagements liés à l'exploitation	1 766 274	719 964	836 547	209 763
Nantissements accordés	-	-	-	-
Hypothèques accordées	-	-	-	-
Autres garanties de financement données	172 301	132 805	13 759	25 737
Total des engagements liés au financement	172 301	132 805	13 759	25 737
I. Total engagements donnés	1 938 575	852 769	850 306	235 500
Engagements reçus				
Engagements de ventes fermes pluri-annuels	6 987 221	2 132 630	3 441 312	1 413 279
Garanties de marché reçues	205 539	69 689	124 224	11 626
Autres garanties d'exploitation reçues	14 509	2 156	12 245	108
Total des engagements liés à l'exploitation	7 207 269	2 204 475	3 577 781	1 425 013
Garanties de financement reçues	834	834	-	-
Autres garanties de financement	834	834	-	-
Total des engagements liés au financement	834	834	-	-
II. Total engagements reçus	7 208 103	2 205 309	3 577 781	1 425 013